



Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20230609-D2023\_074-DE



BIEN-ÊTRE & PATRIMOINE



## **Délégation par affermage du service public d'assainissement collectif**

### **RAPPORT DU PRESIDENT**

**Exposant les motifs du choix de l'entreprise et de l'économie  
générale du contrat de délégation de service public  
d'assainissement collectif**

(Article L 1411-5 du CGCT)

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>1. PRESENTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJET DU PRESENT RAPPORT .....</b>	<b>3</b>
<b>3. LE SERVICE D'EAU POTABLE.....</b>	<b>3</b>
<b>4. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DSP.....</b>	<b>4</b>
4.1. Phase de publicité .....	4
4.2. Phase de sélection des candidatures.....	4
4.3. Critères d'analyse des offres .....	5
4.4. Phase d'analyse des offres.....	5
4.5. Phase de négociation.....	5
<b>5. ANALYSE DETAILLEE PAR CRITERE .....</b>	<b>5</b>
<b>6. PROPOSITION DU DELEGATAIRE.....</b>	<b>6</b>
<b>7. PRESENTATION DE L'ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT .....</b>	<b>7</b>
7.1. Objet du contrat.....	7
7.2. Entrée en vigueur, durées contractuelles et délais d'exécution.....	7
7.3. Travaux concessifs.....	8
7.4. La rémunération du délégataire.....	8

## **1. PRESENTATION**

Le présent rapport est établi en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il a pour objet, pour le Président :

- de rendre compte du déroulement de la procédure de mise en concurrence et de négociations des offres qui a été suivie en application des articles L.1411-1 et suivants du CGCT,
- de présenter les motifs qui le conduisent à proposer la société SAUR comme attributaire du contrat de délégation,
- de présenter l'économie générale du projet de contrat de délégation de service public qu'il a mis au point avec la société SAUR.

## **2. OBJET DU PRESENT RAPPORT**

La ville de Luxeuil-les-Bains est organisatrice du service de collecte de l'assainissement collectif sur son territoire.

La Communauté de Commune du Pays de Luxeuil (CCPLx) est organisatrice du service de transport et de traitement de l'assainissement collectif pour les effluents en provenance des communes de Luxeuil-les-Bains, Saint-Sauveur et Froideconche.

L'article L 2224-11 CGCT dispose que ces services sont gérés financièrement comme des services publics à caractère industriel et commercial.

La ville de Luxeuil-les-Bains et la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil ont décidé de constituer un groupement d'autorités concédantes pour mettre en œuvre la procédure de délégation de service public (DSP) du service d'assainissement collectif (collecte et traitement), afin de mutualiser leurs moyens et optimiser les coûts. Les parties au groupement ont décidé de désigner le Président de la CCPLx comme coordonnateur mandataire. Ce dernier aura compétence pour coordonner les actions du groupement et d'agir au nom et pour le compte des parties dans le cadre des missions définies dans la convention de groupement d'autorité concédante signée en octobre 2022.

La future délégation sera conclue pour une durée de 7 ans. La date d'entrée en vigueur du contrat d'affermage est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le Conseil Communautaire de la CCPLx, par délibération n° 2022-105 en date du 17 octobre 2022, et la Ville de Luxeuil-les-Bains, par délibération n° 135-2022 en date du 13 octobre 2022, ont accepté à l'unanimité, le principe de recourir à une convention de délégation de service public unique pour la gestion du service d'assainissement collectif (collecte et traitement) conformément aux dispositions de l'article L 1411-4 du CGCT.

## **3. LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le service d'assainissement collectif qui comprend les activités de collecte, du transport et du traitement d'assainissement collectif, possède les caractéristiques suivantes (données RAD 2021) :

Commune desservie	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Collecte : Luxeuil-les-Bains</li><li>○ Traitement : Luxeuil-les-Bains, Saint-Sauveur (régie de collecte) et Froideconche (régie de collecte)</li></ul>
Abonnés	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Abonnés / partie collecte : 2 359 raccordés (2021) / Evolution annuelle à prendre en compte : 0%</li><li>○ Abonnés / partie traitement : 4 139 raccordés (2021) / Evolution annuelle à prendre en compte : 0%</li></ul>

Volumes facturés aux abonnés	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Volumes facturés / partie collecte : 336 441 m<sup>3</sup> annuelle à prendre en compte : -2%</li> <li>○ Volumes facturés / partie traitement : 473 856 m<sup>3</sup> (2021) / Evolution annuelle à prendre en compte : -2%</li> </ul>
Volumes traités	2 399 057 m <sup>3</sup>
Conformité du système	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un bon rendement épuratoire mais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité équipement 2020 : oui ;</li> <li>- Conformité performance : uniquement au niveau national ;</li> <li>- Conformité collecte temps sec : non.</li> </ul> </li> <li>○ Une gestion conforme des boues.</li> </ul>
Longueur du réseau	<p>Pour Luxeuil : 71,4 km de réseau dont 24% de canalisations eaux usées, 53% de canalisations unitaires et 23% de canalisations eaux pluviales</p> <p>Pour la CCPLx : 4 972 ml de canalisations unitaires</p>
Ouvrages du service	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 station de traitement de 19 500 €H</li> <li>○ 7 ouvrages de déversement en milieu naturel</li> <li>○ 2 766 branchements eaux usées séparatifs ou unitaires et 816 branchements eaux pluviales ;</li> <li>○ 1 203 bouches d'égout, grilles avaloirs ;</li> <li>○ 1 620 regards</li> </ul>

## 4. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DSP

### 4.1. Phase de publicité

La date de parution de l'avis de concession est le suivant :

- B.O.A.M.P. : Annonce n° 22-168258 du BOAMP publié le 20 décembre 2022
- plate-forme de dématérialisation pour l'envoi des candidatures et des offres : <https://ccpaysduluxeuil.e-marchespublics.com>. Date de mise en ligne : 20 décembre 2022.
- Profil acheteur : <https://ccpaysduluxeuil.e-marchespublics.com>. Date de mise en ligne : 20 décembre 2022.

### 4.2. Phase de sélection des candidatures

La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au vendredi 24 février 2023 à 12h00.

Les justifications (10 pièces) à produire quant aux qualités et capacités du candidat ont permis d'apprécier :

- les garanties professionnelles et financières des candidats,
- et leur aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 13 mars 2023 à 14h45.

Elle a procédé à l'enregistrement de trois candidats, VEOLIA, SAUR et SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX, et a pris la décision d'agréer ces trois candidatures conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT.

### **4.3. Critères d'analyse des offres**

Pour l'analyse des offres, les critères de jugement, **hiérarchisés et non pondérés** sont les suivants par **ordre décroissant d'importance**, étant observé que les offres sont regardées dans leur globalité :

#### **1) Qualité du service comprenant :**

- ✓ Engagements de résultats sur les performances et le service, ainsi que le cas échéant sur les délais de réalisation,
- ✓ Moyens mis à disposition, qualité des investissements éventuels prévus et modalités d'exploitation,
- ✓ Services aux usagers, gestion de la clientèle,
- ✓ Services à la collectivité, Informations de la collectivité, modalités de suivi et de contrôle, transparence de la gestion.

#### **2) Valeur économique et financière comprenant :**

- ✓ Cohérence et pertinence du Compte d'Exploitation Prévisionnel annuel et pluriannuel, incluant les modalités de renouvellement et le détail des coûts d'investissement et modalités de financement,
- ✓ Niveau et structure tarifaire,
- ✓ Évaluation des travaux et de leur financement.

### **4.4. Phase d'analyse des offres**

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 13 mars 2023 à 15h00 pour approuver le rapport d'analyses joint et donner un avis sur les trois offres.

La Commission a ensuite chargé le Président d'engager la phase de négociation pour obtenir des trois sociétés VEOLIA, SAUR et SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX une offre optimisée et ajustée afin d'obtenir le meilleur rapport qualité du service / prix facturé à l'utilisateur.

### **4.5. Phase de négociation**

Les trois sociétés ont été auditionnées les 3 et 17 avril 2023.

Les trois sociétés ont remis leurs offres optimisées engageantes le 28 avril 2023.

## **5. ANALYSE DETAILLEE PAR CRITERE**

**VOIR L'ANNEXE JOINTE**

**Rappel du classement des offres par la Commission DSP :**

1. SAUR
2. Gaz et Eaux
3. Veolia Eau

## 6. PROPOSITION DU DELEGATAIRE

L'examen détaillé des offres des candidats figurant dans le rapport annexé, jugées sur la base des critères de jugement des offres du Règlement de Consultation, fait apparaître que l'offre **mieux-disante**, de la société SAUR, présente les avantages suivants :

- Proposition d'une **véritable politique d'amélioration du service : programme d'interventions** préventives, correctives et curatives :
  - **Suivi détaillé des installations** (contrôle, curages avaloirs, canalisation, bassin pluvial, ...)
  - **Curage préventif de 4% du linéaire** des réseaux/an (3 000 ml)
  - **Trois curages annuels de l'ensemble des postes de relèvement** + 1 visite annuelle de l'ensemble des postes
  - **Curage annuel des déversoirs d'orage et avaloirs**
  - **Test à la fumée : 500 ml/an**
  - **Lutte contre les eaux claires parasites** : engagement à réaliser de **2 contrôles d'étanchéité du réseau/an - 15 contrôles de branchement /an - ITV sur 750 ml/an**
  - **Mise en place du diagnostic permanent** via une plateforme unique de restitution des données
  - Réalisation des **Analyses de Risques de Défaillances** des 5 postes de relevage
  - 2 campagnes **RSDE** pendant la durée du contrat
  - **Diagnostic des zones exposées à une forte présence d'H2S** : engagements à zéro remontée riverain et zéro débordement par temps secs
  - **STEP** : traçabilité de l'évacuation des boues et des refus de dégrillage
  - **Géoréférencement en classe A du réseau**
  - Mise en place de l'outil d'intelligence artificielle Pure Control qui permettra de **réduire la consommation annuelle électrique de la station d'épuration de 5%**
- **Création d'une base technique sur le territoire de la CCPLx;**
- **Système d'Information Géographique (SIG)** : accessible en permanence par la collectivité via une connexion sécurisée (réalisation de plans détaillés, base de données du réseau, caractéristiques des équipements, synthèse des diagnostics ...)
- Gestion du **Guichet Unique** (réduire les dommages causés aux réseaux) ;
- Des **supports de communication** tous publics : journée d'animation dans les écoles, visites d'installations, plaquette de présentation du service, campagne de sensibilisation des usagers à l'impact des lingettes, 7 panneaux pédagogiques sur la STEP ... ;
- **D'un fonds de renouvellement d'un montant total de 88 616 € HT** composé comme suit :
  - Garantie de continuité de service :
    - Usine = 6 858 € en €HT/an
    - Réseau = 214 € en €HT/an
  - Programme contractuel :
    - DR Usine = 51 121 € en €HT/an
    - DR Réseau = 9 230 € en €HT/an
  - Fonds de travaux : 21 193 €HT/an sur la base du renouvellement annuel de 4 branchements, 3 regards avec tampon et 8 simples tampons.

- **Et d'un programme d'investissements** composés comme suit :
  - Diagnostic permanent : 124 000€ HT d'investissement
  - Parcours pédagogique permettant d'ouvrir au public la station d'épuration : 657 € HT/an
  - Mise en place du PureControl : 1 696 €HT/an

Ainsi que :

- une exploitation continue et de qualité des installations ;
- des méthodes de gestion et d'organisation déjà éprouvées pour la gestion des moyens d'assainissement collectif ;
- des techniques de pointe en informatique, télétransmission, ... ;
- des compétences de spécialistes dans tous les domaines de la gestion de l'assainissement collectif;
- des références acquises dans la gestion de collectivités et d'établissements publics de taille au moins équivalentes à celle des collectivités.

Je vous propose donc de **retenir l'offre de la société SAUR.**

## **7. PRESENTATION DE L'ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT**

### **7.1. Objet du contrat**

L'exploitation déléguée du service d'assainissement collectif sera assurée :

- Sur le territoire de la ville de Luxeuil-les-Bains pour la collecte de l'assainissement collectif.
- Sur le territoire de la Communauté de Commune du Pays de Luxeuil (CCPLx) pour le transport et le traitement de l'assainissement collectif pour les effluents en provenance des communes de Luxeuil-les-Bains, Saint-Sauveur et Froideconche.

### **7.2. Entrée en vigueur, durées contractuelles et délais d'exécution**

Le **contrat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023** ou à partir de sa notification si cette date est postérieure.

La durée du présent contrat de délégation est fixée à **7 ans**.

Le délégataire aura la charge d'assurer la gestion et l'entretien des moyens de collecte, transport et traitement de l'assainissement collectif, au moyen des installations existantes mises à sa disposition et notamment du réseau de canalisations, jusqu'aux branchements des usagers.

Il reviendra au délégataire d'assurer à ses frais l'ensemble des travaux d'entretien et de grosses réparations de tous les ouvrages, équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation. Le délégataire assurera également les travaux de branchements aussi bien pour ce qui concerne leur établissement, leur entretien et leur renouvellement.

La CCPLx et la Ville conserveront la maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement portant sur les ouvrages de génie civil, les canalisations et leurs annexes ainsi que la totalité des travaux de renforcement et d'extension comportant l'établissement de nouvelles canalisations et de nouveaux

ouvrages et entraînant un accroissement du patrimoine productif. Conformément aux règles du Code de la commande publique.

### 7.3. Travaux concessifs

L'offre a intégré les travaux concessifs mis à la charge du Concessionnaire :

- D'un **fonds de renouvellement d'un montant total de 88 616 € HT** adapté aux besoins des deux collectivités.
- Et d'un **programme d'investissements** conséquent :
  - Diagnostic permanent : 124 000€ HT d'investissement
  - Parcours pédagogique permettant d'ouvrir au public la station d'épuration : 657 € HT/an
  - Mise en place du PureControl : 1 696 €HT/an

### 7.4. La rémunération du délégataire

Pour couvrir les charges d'exploitation du service, le délégataire se rémunérera sur les redevances perçues sur les usagers :

- Part fixe : abonnement annuel :
  - Part ville de Luxeuil : 15,00 € HT/an/abonné
  - Part CCPlx : 15,00 € HT/an/abonné dont 2€ HT/facture pour la facturation via le service de l'eau potable (que ce soit pour Luxeuil, Froideconche ou Saint-Sauveur)
- Part proportionnelle : 0,9194 €HT/m<sup>3</sup>

Soit une facture type de 120 m<sup>3</sup> de **140,33 € HT**

- Ainsi qu'une **redevance pluviale** forfaitaire de 73 247 € HT/an

Ou

une facture type de 120 m<sup>3</sup> de **355,66 € TTC, redevances syndicales et taxes incluses, supérieure de 6,6% à une facture type actuelle.**

Ce nouveau tarif est légèrement supérieur car il **intègre l'obligation réglementaire du diagnostic permanent ainsi qu'un plan de renouvellement et d'investissement qui n'existait pas dans le contrat en cours.**

#### Pour mémoire :

	Qté (m <sup>3</sup> )	Actuel - 2023		SAUR	
		Prix unitaire €HT /m <sup>3</sup>	Montant €HT	Prix unitaire €HT /m <sup>3</sup>	Montant €HT
<b>Abonnement</b>			<b>44,39</b>		<b>60,00</b>
Part délégataire			14,39		30,00
Part communale			10,00		10,00
Part communautaire			20,00		20,00
<b>Consommation</b>	<b>120</b>	<b>1,8027</b>	<b>216,32</b>	<b>1,8394</b>	<b>220,73</b>
Part délégataire	120	0,8827	105,92	0,9194	110,33
Part communale	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40
Part communautaire	120	0,5000	60,00	0,5000	60,00
<b>Organismes publics</b>	<b>120</b>	<b>0,3550</b>	<b>42,60</b>	<b>0,3550</b>	<b>42,60</b>
Agence de l'Eau - redevance pour pollution de l'eau	120	0,2800	33,60	0,2800	33,60
Agence de l'Eau - préservation de la ressource	120	0,0750	9,00	0,0750	9,00
<b>Total HT</b>			<b>303,31</b>		<b>323,33</b>
TVA (10%)			30,33		32,33
<b>Total TTC</b>			<b>333,65</b>		<b>355,66</b>
		soit en €TTC/m <sup>3</sup>	<b>2,78</b>		<b>2,96</b>
		<b>Ecart tarif ancien / nouveau contrat</b>			<b>6,6%</b>



Luxeuil-les-Bains, le 9 juin 2023  
Le Président

Envoyé en préfecture le 21/06/2023  
Reçu en préfecture le 21/06/2023  
Publié le  
ID : 070-247000755-20230609-D2023\_074-DE





## Délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif

### RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

## Annexe au Rapport Final

# Table des matières

<b>I- DONNEES DE BASE</b> .....	<b>5</b>
1 – Données du service .....	5
2 – Rappel des dispositions du projet de contrat.....	6
<b>II – ANALYSE DE L’OFFRE SUEZ</b> .....	<b>8</b>
1 - PRESENTATION GENERALE DE l’OFFRE .....	8
2 - ORGANISATION DU SERVICE.....	9
3 - QUALITE DU SERVICE / Engagements de résultats sur les performances et le service (assortis de pénalités), ainsi que le cas échéant sur les délais de réalisation.....	9
3.1 - Astreinte et gestion de crise .....	9
3.2 - Gestion des branchements .....	11
3.3 - Exploitation des réseaux.....	11
3.4 - Exploitation des systèmes de traitement, de relevage et de stockage.....	13
4 – QUALITE DU SERVICE / Moyens mis à disposition, qualité des investissements éventuels prévus et modalités d’exploitation.....	16
4.1 – Personnel.....	16
4.2 - Certification.....	17
4.3 - Moyens techniques et informatiques.....	17
5 - QUALITE DU SERVICE / Services aux usagers, Gestion de la clientèle .....	18
5.1 - Relations abonnés .....	18
5.2 - Actions de communication .....	19
5.3 - Actions sociétales et environnementales .....	19
6 - QUALITE DU SERVICE / Services à la collectivité, Informations de la collectivité, modalités de suivi et de contrôle, transparence de la gestion .....	19
7 - VALEUR ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	20
7.1 - Évaluation du renouvellement, des travaux et de leurs financements .....	20
7.2 - Cohérence et pertinence du Compte d’Exploitation Prévisionnel annuel et pluriannuel, incluant les modalités de renouvellement et le détail des coûts d’investissement et modalités de financement .....	21
7.3 - Niveau et structure tarifaire.....	22
8 - OPTIONS ET VARIANTES.....	24
8.1 - Option obligatoire.....	24
8.2 - Variante .....	24
<b>III – ANALYSE DE L’OFFRE VEOLIA</b> .....	<b>25</b>
1 - PRESENTATION GENERALE DE l’OFFRE .....	25
2 - ORGANISATION DU SERVICE.....	25
3 - QUALITE DU SERVICE / Engagements de résultats sur les performances et le service (assortis de pénalités), ainsi que le cas échéant sur les délais de réalisation.....	26
3.1 - Astreinte et gestion de crise .....	26
3.2 - Gestion des branchements .....	26

3.3 - Exploitation des réseaux.....	29
3.4 - Exploitation des systèmes de traitement, de relevage et de stockage.....	29
4 – QUALITE DU SERVICE / Moyens mis à disposition, qualité des investissements éventuels prévus et modalités d’exploitation.....	32
4.1 – Personnel.....	32
4.2 - Certification.....	32
4.3 - Moyens techniques et informatiques.....	33
5 - QUALITE DU SERVICE / Services aux usagers, Gestion de la clientèle.....	33
5.1 - Relations abonnés.....	33
5.2 - Actions de communication.....	34
5.3 - Actions sociétales et environnementales.....	34
6 - QUALITE DU SERVICE / Services à la collectivité, Informations de la collectivité, modalités de suivi et de contrôle, transparence de la gestion.....	35
7 - VALEUR ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	36
7.1 - Évaluation du renouvellement, des travaux et de leurs financements.....	36
7.2 - Cohérence et pertinence du Compte d'Exploitation Prévisionnel annuel et pluriannuel, incluant les modalités de renouvellement et le détail des coûts d’investissement et modalités de financement.....	37
7.3 - Niveau et structure tarifaire.....	38
8 - OPTIONS ET VARIANTES.....	39
8.1 - Option obligatoire.....	39
8.2 - Variante.....	40
<b>IV – ANALYSE DE L’OFFRE SAUR.....</b>	<b>41</b>
1 - PRESENTATION GENERALE DE L’OFFRE.....	41
2 - ORGANISATION DU SERVICE.....	41
3 - QUALITE DU SERVICE / Engagements de résultats sur les performances et le service (assortis de pénalités), ainsi que le cas échéant sur les délais de réalisation.....	42
3.1 - Astreinte et gestion de crise.....	42
3.2 - Gestion des branchements.....	42
3.3 - Exploitation des réseaux.....	43
3.4 - Exploitation des systèmes de traitement, de relevage et de stockage.....	44
4 – QUALITE DU SERVICE / Moyens mis à disposition, qualité des investissements éventuels prévus et modalités d’exploitation.....	46
4.1 – Personnel.....	46
4.2 - Certification.....	46
4.3 - Moyens techniques et informatiques.....	46
5 - QUALITE DU SERVICE / Services aux usagers, Gestion de la clientèle.....	47
5.1 - Relations abonnés.....	47
5.2 - Actions de communication.....	47
5.3 - Actions sociétales et environnementales.....	48
6 - QUALITE DU SERVICE / Services à la collectivité, Informations de la collectivité, modalités de suivi et de contrôle, transparence de la gestion.....	48



7 - VALEUR ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	49
7.1 - Évaluation du renouvellement, des travaux et de leurs financements .....	49
7.2 - Cohérence et pertinence du Compte d'Exploitation Prévisionnel annuel et pluriannuel, incluant les modalités de renouvellement et le détail des coûts d'investissement et modalités de financement .....	50
7.3 - Niveau et structure tarifaire .....	51
8 - OPTIONS ET VARIANTES .....	52
8.1 - Option obligatoire.....	52
8.2 - Variante .....	53
<b>V - SYNTHÈSE DES PRIX DE L'EAU .....</b>	<b>54</b>
<b>VI - METHODE D'EVALUATION DES OFFRES SELON LES CRITERES .....</b>	<b>57</b>
<b>VII - SYNTHÈSE EVALUATION DES OFFRES .....</b>	<b>58</b>

<b>1 – Données du service</b>	
<b>Commune desservie</b>	Collecte : Luxeuil-les-Bains Traitement : Luxeuil-les-Bains, Saint-Sauveur et Froideconche
<b>Abonnés</b>	Abonnés / partie collecte : 2 359 raccordés (2021) / Evolution annuelle à prendre en compte : 0% Abonnés / partie traitement : 4 139 raccordés (2021) / Evolution annuelle à prendre en compte : 0%
<b>Volumes facturés aux abonnés</b>	Volumes facturés / partie collecte : 336 446 m <sup>3</sup> (2021) / Evolution annuelle à prendre en compte : -2% / -1% à la suite des auditions Volumes facturés / partie traitement : 473 856 m <sup>3</sup> (2021) / Evolution annuelle à prendre en compte : -2% / -1% à la suite des auditions
<b>Volumes traités</b>	2 399 057 m <sup>3</sup>
<b>Conformité du système</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Un bon rendement épuratoire mais :<ul style="list-style-type: none"><li>- Conformité équipement 2020 : oui ;</li><li>- Conformité performance : uniquement au niveau national ;</li><li>- Conformité collecte temps sec : non.</li></ul></li><li>○ Une gestion conforme des boues.</li></ul>
<b>Longueur du réseau</b>	Pour Luxeuil : 71,4 km de réseau dont 24% de canalisations eaux usées, 53% de canalisations unitaires et 23% de canalisations eaux pluviales Pour la CCPLx : 4 972 ml de canalisations unitaires
<b>Ouvrages du service</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ 1 station de traitement de 19 500 €H</li><li>○ 7 ouvrages de déversement en milieu naturel</li><li>○ 2 766 branchements eaux usées séparatifs ou unitaires et 816 branchements eaux pluviales ;</li><li>○ 1 203 bouches d'égout, grilles avaloirs ;</li><li>○ 1 620 regards</li></ul>

## 2 – Rappel des dispositions du projet de contrat

### Durée

1. Durée du contrat (article 3) : 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

### Rémunération

2. Rémunération du délégataire (article 33) : 1 part fixe + 1 part proportionnelle à proposer par le délégataire
3. Evolution du tarif de base (article 34) : formule à composer par le délégataire
4. Formule de variation des prix des travaux neufs et aux abonnés (article 36) : formule à composer par le délégataire
5. Bordereau de prix (article 37) : à remplir par le candidat
6. Volume de référence ouvrant droit à une révision des tarifs si +/- 10% (article 40) : à fixer par le Délégué
7. Pénalités (article 46)

### Clientèle

8. Relève et facturation (article 33) : 1 relève physique par an mais deux périodes de facturation
9. Règlement de service (article 11)
10. Contrats de déversement (article 12)

### Entretien et renouvellement

11. **Renouvellement programmé** (article 24) : dotation de renouvellement calculée sur la base d'un plan prévisionnel de renouvellement
  - Renouvellement patrimonial : valeur de la dotation du fonds de renouvellement à proposer par le délégataire
  - Renouvellement fonctionnel : valeur de la garantie de renouvellement à proposer par le délégataire

### Divers

12. **Travaux concrets** mis à la charge du Concessionnaire :
  - En option obligatoire n°1 : le recours à un nouveau dégrilleur sur la station d'épuration de Luxeuil-les-Bains selon le cahier des charges joint en annexe de la présente consultation ;
  - En option obligatoire n°2 : le diagnostic permanent du système d'assainissement objet du présent contrat conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 1er juillet 2020 (en application de l'article R.2224-15 du Code général des collectivités territoriales).

- Il est également demandé au soumissionnaire d'intégrer à son offre une proposition :
  - sur la valorisation de l'ancien tunnel de séchage (serres) ainsi que de l'ancien bassin dit « Mycet » de
  - sur la maîtrise des eaux parasites via notamment la réalisation d'un certain nombre de contrôles de branchements par an (à préciser par le candidat) ;
  - dans l'accompagnement de la collectivité concernant les rejets au milieu naturel provenant de non-conformités de branchements au système d'assainissement collectif afin de réduire ;
  - de parcours pédagogique permettant d'ouvrir au public la station d'épuration.

**Niveau de service :**

- Concernant l'exploitation du service, il est attendu des engagements minimums en termes de curage préventif et d'inspection télévisée en différenciant les ouvrages et canalisations communaux et les ouvrages et canalisations communautaires (à préciser par le candidat).
- Le soumissionnaire devra prendre en compte dans son offre les obligations de contrôle d'étanchéité à réaliser tous les 5 ans concernant les canalisations incluses dans les périmètres de protection rapproché des captages.
- Le Concessionnaire aura à sa charge d'identifier les ouvrages existants ne faisant pas encore l'objet d'une servitude. Il devra également accompagner la Collectivité dans l'établissement de ces servitudes afin que l'opération de régularisation soit quasiment achevée avant la fin de la présente délégation.
- Il est demandé au soumissionnaire d'intégrer dans son offre, au bordereau de prix, l'entretien et les travaux d'accessibilité des servitudes notamment :
  - dans les zones forestières
  - à proximité des cours d'eau

## Précisions ou Compléments lors des auditions des 3 et 17 avril 2023



### 1 - PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE

#### SUEZ

La **réponse se décline en plusieurs points** : note explicative des moyens mis à disposition, règlement du service, plan prévisionnel de renouvellement, compte d'exploitation prévisionnel, bordereau de prix et cahier des charges.

Existence d'un **mémoire technique personnalisé** aux enjeux des services de la ville et de la CCPLX et qui renvoie à des fiches générales sur le fonctionnement d'une exploitation type de Suez.

Existence d'une note **technique spécifique par option obligatoire**

Offre peu détaillée d'un point de vue économique même si un CEP par service a été fourni.

Pas de proposition de **variante**

Peu de propositions de modifications du projet de contrat :

- **Ajout d'un article concernant le versement de la part « collectivité » revenant à la Collectivité pour la mise à disposition des ouvrages délégués et de la TVA afférente**
- **Ajout des clauses de révisions suivantes :**
  - **9. En cas de variation de plus ou moins de 10 % du nombre d'unités logement, calculé sur la moyenne des trois dernières années par rapport au nombre de référence du CEP pour le périmètre de Luxeuil Ville.**
  - **10. En cas de variation de plus ou moins de 10 % du nombre d'abonnés, calculé sur la moyenne des trois dernières années par rapport au nombre de référence de 2274 pour le périmètre de Luxeuil Ville et 4 086 pour le périmètre de la CCPLX.**
  - **11. En cas de variation de plus ou moins de 10 % du volume annuel de la BA 116, calculé sur la moyenne des trois dernières années par rapport au volume de référence de 30 000 m<sup>3</sup>**

Erreur à l'article 40 concernant le volume de référence (+/- 47 386 m<sup>3</sup> au lieu de +/- 473 865 m<sup>3</sup>) => **précision donnée à la suite des questions (473 865 m<sup>3</sup>)**

SUEZ n'a pas chiffré au BPU l'entretien des servitudes.

SUEZ ne fait pas mention du tuilage. => **précision donnée à la suite des questions**

**Conclusion :** L'offre répond globalement aux attentes du cahier des charges. Techniquement, l'offre est bien présentée et semble très solide.

## 2 - ORGANISATION DU SERVICE

### SUEZ

SUEZ région Est basée à Dijon (cf. page 58 du mémoire) répond via sa filiale locale Gaz & Eaux basée à Mamirolle (25) et comportant 92 agents (cf. page 53 du mémoire)

**Base technique à Vesoul et Ronchamp**

Conclusion : Pas de base technique sur la CCPLx mais présence locale forte.

## 3 - QUALITE DU SERVICE / Engagements de résultats sur les performances et le service (assortis de pénalités), ainsi que le cas échéant sur les délais de réalisation

### 3.1 - Astreinte et gestion de crise

#### SUEZ

**Intervention sous 1 heure** en cas d'urgence, en journée, comme en astreinte

Rédaction d'un **plan de gestion de crise** spécifique au périmètre délégué dans un délai de 12 mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat + 1 **exercice de crise** au minimum sur la durée du contrat (cf. page 15 du mémoire).

Engagement à **informer dans les 2 heures les usagers** de tout événement affectant la continuité du service rendu grâce au dispositif GEDICOM. : contact automatiquement en 2 heures maximum un ensemble de 120 000 usagers correspondant à une population globale de 260 000 personnes via appel, SMS, courrier électronique et/ou réseaux sociaux.

**Organisation de l'astreinte** proposée (cf. page 12 du mémoire) :

Niveaux d'astreinte	Personnes mobilisées quotidiennement en astreinte
<b>Niveau 1</b> Traitement des appels et alarmes techniques (VISIO)	4
<b>Niveau 2</b> Astreinte d'intervention : agents de réseaux	2
<b>Niveau 2</b> Astreinte d'intervention : électromécaniciens	2
<b>Niveau 2</b> Astreinte d'intervention : encadrement local	1
<b>Niveau 3</b> Astreinte d'encadrement : direction	1

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée

### 3.2 - Gestion des branchements

#### SUEZ

**Géoréférencement** de la totalité des branchements d'ici le 31 décembre 2025 (cf. page 22 du mémoire) => **précision donnée à la suite des questions : 46 035 €HT soit un impact de 0,0204 €HT/m<sup>3</sup>**

Procédure d'information et de relance des propriétaires devant réaliser les **travaux de mise en conformité** (cf. page 32 du mémoire).

Réalisation de 55 **contrôles de conformité** au colorant chaque année sur les branchements d'assainissement.

**Conclusion** : L'offre est dimensionnée de façon à lutter contre les eaux claires parasites.

### 3.3 - Exploitation des réseaux

#### SUEZ

Engagement à accompagner dans la **réduction du volume d'eaux claires parasites** par :

- l'intégration de 4 campagnes de mesures pour sectoriser les zones d'apports en eaux claires parasites sur 5 points du réseau à répartir stratégiquement sur la durée du contrat (cf. page 28 du mémoire) ;
- La mise en place de **3** débitmètres sur les arrivées des communes de Froideconche et Saint-Sauveur (cf. page 28 du mémoire) ;
- L'ITV sur 2% du linéaire de réseau par an (cf. page 30 du mémoire) ;
- La réalisation chaque année d'1 campagne nocturne pour repérer les zones d'apports d'eaux claires parasites permanentes (cf. page 30 du mémoire) ;
- La réalisation d'une campagne annuelle de tests à la fumée sur les réseaux de la Collectivité ;
- **1,5** km de réseau inspecté avec notre technologie SewerBall (outil innovant d'inspection dynamique des réseaux développé par SUEZ- cf. page 32 du mémoire) ;
- **Curage préventif du réseau : 6% / an**
- La réalisation annuelle de 55 contrôles de conformité au colorant (cf. page 31 du mémoire) ;
- La production d'un bilan mensuel automatisé des flux collectés par bassin de collecte partagé sur l'extranet « Tout Sur Mon Service » (cf. page 29 du mémoire) ;
- La présentation d'un bilan annuel des flux : aide à la priorisation des actions d'amélioration de la collecte et à leur suivi dans la durée.

**Géoréférencement** de la totalité des réseaux d'ici le 31 décembre 2025 (cf. page 22 du mémoire) **y compris accessoires et branchements disposant d'une boîte.**

**Programme d'entretien** du réseau et des ouvrages accessoires :

Actions	(cha
Entretien préventif	6% du résea sc
Débouchages de réseau	4
Réparations de réseau	1
Débouchages de branchements (*)	6

Curage annuel de l'ensemble des avaloirs.

Pas de mention des contrôles d'étanchéité du réseau intercommunal => **précision donnée à la suite des questions**

**1 campagne annuelle de dératissage**

**Conclusion :** L'offre est dimensionnée de façon à lutter contre les eaux claires parasites.

Elle doit être précisée concernant les contrôles d'étanchéité du réseau intercommunal demandés au cahier des charges. => **précision donnée à la suite des questions.**

L'offre de base intègre des éléments nécessaires à la mise en place du diagnostic permanent.

### 3.4 - Exploitation des systèmes de traitement, de relevage et de stockage

#### SUEZ

Dès le démarrage du contrat, **état des lieux des manuels d'autosurveillance** et des cahiers de vie en vigueur. Le cas échéant, engagement à mettre à jour les données relevant de l'opérateur et les soumettre à l'approbation des services et ensuite à les présenter à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau pour validation.

**Autosurveillance réglementaire** = une vigie contre les risques de pollution du milieu naturel (cf. page 8 du mémoire)

- information en permanence de la collectivité des résultats de l'autosurveillance réglementaire et alerte spécifique en cas de non-conformité ;
- SUEZ se charge de la communication, au format réglementaire (SANDRE), avec les autorités de tutelle et les organismes institutionnels.

Nombre de mesures annuelles prévues pour le suivi de la qualité des effluents :

Nom de la station	EH	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NK	NH <sub>4</sub>	N-NO <sub>3</sub>
STEP Luxeuil-les-Bains	19 500	52	52	52	24	24	24

Intégration du programme de contrôle et de maintenance des équipements relatifs à l'autosurveillance dans la GMAO (cf. page 36 du mémoire).

⇒ Engagements :

- Réaliser 24 bilans 24h chaque année pour surveiller la qualité du traitement ;
- Garantir la conformité des installations aux prescriptions réglementaires de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement ;
- Tenir à jour le manuel d'autosurveillance ;
- Délivrer chaque année le bilan annuel sur le service d'assainissement avant le 1<sup>er</sup> mars.

Gaz & Eaux complète et renforce les analyses réglementaires en réalisant des **analyses d'autocontrôle supplémentaires par an**.

Réalisation de la **campagne RSDE** réglementaire pour la STEP de Luxeuil-les-Bains **2 fois sur la durée du contrat** (13k€/analyse – cf. page 11 du mémoire).

Mise à jour initiale de l'**inventaire des biens** inclus dans le périmètre du contrat réalisée dans les 6 mois suivant le début de l'exploitation.

Pour les **postes, tournées d'inspection et de maintenance 1 fois/mois** et après chaque évènement pluvieux significatif :

Catégorie	Opérations
Mise en sécurité des ouvrages et des personnes	Contrôle des clôtures et des ouvrants (portes, trappes...)
Entretien des ouvrages	Etat de propreté
Opérations de process	Suivi des données de la supervision
	Contrôle visuel des ouvrages (odeurs, bruits)
	Contrôle de l'encrassement de la bêche
	Vérification des capteurs de mesures ou de niveaux et nettoyage
	Levage des pompes
	Inspection des armoires électriques
	Tenue à jour du cahier d'exploitation (actions réalisées, index relevés et indicateurs mesurés)

**Curage des postes au minimum 2 fois/an.**

Traitement des données ayant pour objectif de valider l'adéquation des pompes des postes avec leur utilisation (cf. cf. page 25 du mémoire).

Dès le démarrage du contrat, mise en œuvre d'un plan d'action pour maîtriser le risque de formation d'**H2S** (cf. pages 26 à 28 du mémoire)

**Curage du bassin pluvial 1 fois/an** comprenant les aspects suivants :

- Curage du radier par camion hydrocurage ;
- Transport et évacuation des matières de curage, avec établissement d'un Bon de Suivi de Déchets ;
- Remise en état du site et propreté, notamment pour assurer l'accessibilité et la sécurité.

**Pour la STEP, tâches récurrentes d'exploitation :**

Catégorie	Tâches
Mise en sécurité des ouvrages et des personnes	Contrôle des clôtures et des ouvrants (portes, trappes, ...)
	Contrôle des dispositifs de sécurité collectifs et individuels (point d'ancrage, garde-corps, protection individuelle, arrêt d'urgence, etc.)
	Contrôles réglementaires (armoires électriques, équipements sous pression, accessoires de levage, équipements de sécurité, etc.)
Entretien des ouvrages	Entretien des espaces verts

Catégorie	Tâches
	Entretien des équipements électromécaniques (contrôle et/ou graissage des organes mécaniques fixes ou mobiles : roulements, courroies, etc.)
Opérations de process	Suivi des données de la supervision
	Suivi des consommations d'énergie
	Ajustement des paramètres de traitement
	Contrôle visuel des ouvrages (couleurs, odeurs, bruits). Vérification de l'aspect de l'eau traitée dans le canal de sortie.
	Contrôle et gestion des stocks de produits de traitement
	Contrôle des livraisons des produits de traitement
	Vérification et entretien des appareils de mesure physico-chimiques
	Tenue à jour du cahier d'exploitation (actions réalisées, index relevés et indicateurs mesurés)
	Suivi des volumes et évacuations des boues et sous-produits

**Pour la STEP, tâches spécifiques d'exploitation :**

Catégorie	Tâches
Opérations de process	Vérification et étalonnage des sondes de suivi process (oxygène, redox et éventuellement autres dispositifs de mesure)
	Vérification des vannes d'alimentations en air des bassins biologiques
	Vérification des bons fonctionnements des surpresseurs d'air (température, qualité de l'aspiration, vibration, intensité)
	Vérification de l'uniformité du bullage en surface des plans d'eau
	Vérification du bon fonctionnement des agitateurs, intensité, vibration
	Vérification des concentrations de boues dans les ouvrages
	Vérification du bon fonctionnement du clarificateur - raclage



Engagement à assurer la bonne mise en application des protocoles d'admission et protéger les conditions d'exploitation de la station receveuse (cf. page 39 du mémoire), notamment :

- En assurant la traçabilité et le contrôle des apports externes via des bordereaux de suivi ;
- En veillant à maintenir la sécurité et la propreté des équipements ;
- En programmant l'entrée des matières externes dans les lignes de traitement de façon à maintenir une disponibilité optimale des installations de traitement.

**Valorisation des boues** via le site de compostage de Remoncourt (88), conventionnées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse permettant d'être éligible à un coefficient de 1 pour le calcul de versement de la prime épuratoire.

Valorisation des sous-produits : cf. page 40 du mémoire.

**Concernant l'ancien tunnel de séchage**, proposition d'un projet d'aquaponie (cf. page 42 du mémoire) => **non retenu dans l'offre finale**

**Concernant l'ancien bassin dit « Mycet »**, pistes de réutilisation (cf. page 43 du mémoire) : bassin anaérobie pour une déphosphatations biologique / bassin tampon pour le stockage d'une partie des volumes d'eaux usées déversées en période pluviale à l'entrée de la station. => **non retenu dans l'offre finale**

**Réalisation de l'analyse des risques de défaillance sur le réseau de collecte, la 1ère année du contrat.**

**Initialisation du diagnostic permanent dès 2023 (cf. détail page 8 - OPTIONS ET VARIANTES), couplée avec 2 campagnes d'analyses de micropolluants sur la station en 2023 et 2028**

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée et très claire techniquement.

## 4 – QUALITE DU SERVICE / Moyens mis à disposition, qualité des investissements éventuels prévus et modalités d'exploitation

### 4.1 – Personnel

#### SUEZ

En astreinte :

- 5 agents en astreinte permanente sur le territoire ;
- 7 agents en renfort d'astreinte au niveau régional.

Pour l'exploitation des réseaux et des ouvrages du contrat, présence de 8 agents:

- Le responsable d'exploitation décrit plus haut ;
- 2 agents d'exploitation des réseaux et dédiés aux travaux ;
- 1 électromécanicien en charge de la station d'épuration ;
- 3 personnes dédiées à la relation clientèle dont 1 interlocuteur dans les locaux de Mamirolle et dont 2 personnes basées dans le centre de relation client de Dijon.

Pour un total de **2,02 ETP** affectés au contrat

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée

## 4.2 - Certification

### SUEZ

L'ensemble des analyses réglementaires au titre de l'autosurveillance effectuées selon les normes AFNOR.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé COFRAC et indépendant : EUROFINS.

SUEZ est certifié ISO 50001 (performance énergétique) à l'échelle nationale.

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée

## 4.3 - Moyens techniques et informatiques

### SUEZ

Parc de véhicules ateliers et engins prévu pour répondre aux contraintes de mobilité liées au service public (cf. page 56 du mémoire) dont 2 hydrocureurs en propre.

**Extranet sécurisé Tout Sur Mes Services** (TSMS – cf. page 17 du mémoire).

Pour répondre aux enjeux de réactivité, de **traçabilité, d'optimisation des interventions et de gestion patrimoniale**, mise à disposition du **centre de pilotage VISIO** (cf. page 13 du mémoire) qui a 4 fonctions principales :

1. ordonnancement des interventions chez les usagers et sur les réseaux ;
2. ordonnancement des interventions sur les sites techniques : stations d'épuration, postes de pompage, bassins pluviaux, etc. ;
3. télécontrôle 24h/24 et pilotage à distance des installations pour une réactivité optimale ;
4. grâce aux systèmes experts, aide à la décision en situation normale comme en gestion de crise.

Logiciel de GMAO MAXIMO pour planifier les tâches d'entretien et de maintenance des équipements électromécaniques (cf. page 21 du mémoire).

SIG en accès libre en ligne via TSMS (cf. page 21 du mémoire).

Système de supervision TOPKAPI

Outil expert AQUACALC au service du diagnostic du système d'assainissement

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée

**5 - QUALITE DU SERVICE / Services aux usagers, Gestion de la clientèle****5.1 - Relations abonnés****SUEZ**

**Service multicanal** de la relation client, proche des usagers et accessible à tous dont un accueil téléphonique de 60 heures par semaine sur des plages horaires étendues.

**Site internet « Tout Sur Mon Eau »** (TSME) pour faciliter le traitement et le suivi des dossiers des usagers.

Engagement de délais de réponses :

Actions	Délais
Fixer un RDV avec un client	Dans les 48 heures
Respecter une plage horaire pour un RDV	2 heures
Intervenir sur incident	2 heures
Fournir un devis pour branchement neuf	8 jours après visite
Réaliser les travaux de branchement après obtention des autorisations	20 jours

**Existence d'une note dédiée présentant le recouvrement.**

**Mise en place de l'outil CLEM permettant d'identifier et de quantifier les Pertes Commerciales par catégorie et par zone géographique**

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée mais pas d'accueil client prévu sur le territoire de la CCPlx.

## 5.2 - Actions de communication

### SUEZ

Participation une fois par an au **conseil municipal junior** de la ville de Luxeuil-Les-Bains pour sensibiliser les citoyens de demain à l'importance d'un retour au milieu naturel d'une eau épuré.

Création d'un **parcours pédagogique** sur la station de traitement des eaux usées + 2 visites virtuelles par an + 3 journées ouvertes aux visites (cf. Page 51 et 52 du mémoire)

Partenariat avec FACE Vosges pour accompagner l'**emploi local** (cf. page 50 du mémoire)

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée et répond aux demandes du cahier des charges

## 5.3 - Actions sociétales et environnementales

### SUEZ

Partenariat avec FACE Vosges pour accompagner l'emploi local (cf. page 50 du mémoire)

**Conclusion :** L'offre est peu dimensionnée (absence des fiches RSE dans la pièce 08.2 - Notes métiers et fiches produits-services).

## 6 - QUALITE DU SERVICE / Services à la collectivité, Informations de la collectivité, modalités de suivi et de contrôle, transparence de la gestion

### SUEZ

Interlocuteurs :

- Mathieu LARME, Directeur Général Délégué Gaz & Eaux
- Maxime BALANCHE, responsable de secteur assainissement (cf. page 54 du mémoire)

**Plateforme collaborative d'échanges** : extranet Tout Sur Mes Services (cf. page 49 du mémoire) sous 3 mois

**2 comités de pilotage chaque année + 2 réunions techniques par trimestre** (cf. page 47 du mémoire)

**Compte-rendu rédigé dans un délai de 15 jours** et mis à disposition sur la plateforme collaborative d'échanges Tout Sur Mes Services.

Mise en place d'un **tableau de bord trimestriel** (cf. page 48 du mémoire)

Le 31 mai de chaque année, remise du RAD et d'un rapport d'activité en vue de la production du RPQS.

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée

## 7 - VALEUR ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### 7.1 - Évaluation du renouvellement, des travaux et de leurs financements

#### SUEZ

Gestion patrimoniale rigoureuse des installations avec :

- des **plans de renouvellement couplés à des garanties** : 80 526 € HT en moyenne par an ;
- Un fonds de renouvellement de travaux à hauteur de 12 500 € HT par an, soit le renouvellement de 7 tampons et 5 avaloirs, et la mise à niveau de 5 tampons et 3 avaloirs en moyenne par an ;
- La réalisation des relevés en Classe A de vos réseaux **y compris accessoires et branchements disposant d'une boîte.**

Soit un total de **93 026 €HT/an**

Concernant les **plans de renouvellement et garanties** :

- Pour la CCPL :
  - **PR0 Usine = 51 933 € en €HT/an**
  - **GR0 Usine = 20 401 € en €HT/an**
  - **PR0 Réseau = 0 € en €HT/an**
  - **DR0 branchement = 0 € en €HT/an**
- Pour la ville de Luxeuil-Les-Bains :
  - **PR0 Usine = 7 989 en €HT/an**
  - **GR0 Usine = 205 € en €HT/an**
  - **PR0 Réseau = 0 € en €HT/an**
  - **PR0 branchement = 0 € en €HT/an**

Principaux renouvellements chiffrés (cf. pages 45 et 46 du mémoire) :

- Pour la STEP : diffuseurs d'aération, renouvellement de 4 des 5 surpresseurs, 3 maintenances par centrifugeuse sur la durée du contrat, ... ;
- Equipements des DO ;
- Ballon anti-bélier et armoire électrique du poste des 7 chevaux ;
- 2 vannes motorisées régulant le débit d'entrée de la station.

**Il est précisé que les montants des travaux de renouvellement comptabilisés dans le cadre du plan prévisionnel sont les montants indiqués dans le programme prévisionnel joint au présent contrat qui représentent les charges de fournitures, de sous-traitance, d'intervention directe du personnel du Délégué dans l'installation, et les frais d'études plafonnés à 16% du montant de l'opération, à l'exclusion de toutes autres charges dont la maîtrise d'œuvre qui est déjà intégrée aux autres postes d'exploitation.**

Concernant les investissements :

- Valorisation de l'ancien tunnel de séchage (serres) ainsi que de l'ancien bassin dit « Mycet » de 600 m<sup>3</sup> : ~~13 800 €HT/an~~ **des questions : 6 900 EHT d'étude uniquement la première année. => investissements non retenues dans le cadre de l'offre finale.**
- Parcours pédagogique permettant d'ouvrir au public la station d'épuration : 650 € HT/an
- Débitmètres sur le collecteur intercommunal aux arrivées des communes de Froideconche & St-Sauveur : 1 581 €HT/an **=> précision donnée à la suite des questions : existence d'un deuxième point de raccordement pour le réseau de Saint-Sauveur => 2 372 €HT/an**

Conclusion : L'offre est bien dimensionnée

Investissements : détail du chiffrage concernant la valorisation de l'ancien tunnel de séchage (serres) et de l'ancien bassin dit « Mycet » de 600 m<sup>3</sup> est à demander. => précision donnée à la suite des questions => investissements non retenus dans le cadre de l'offre finale.

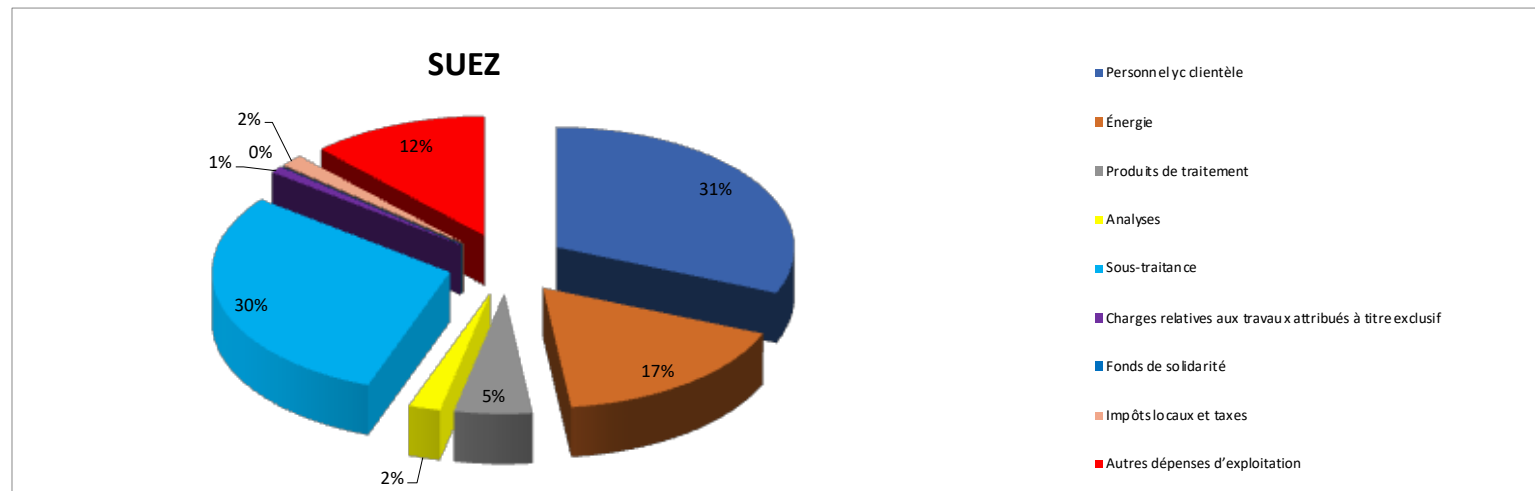
## 7.2 - Cohérence et pertinence du Compte d'Exploitation Prévisionnel annuel et pluriannuel, incluant les modalités de renouvellement et le détail des coûts d'investissement et modalités de financement

### SUEZ

Assiette retenue : **469 117** m<sup>3</sup> pour la CCPLx (Volume de référence : 473 865 m<sup>3</sup>) / **333 082** m<sup>3</sup> pour la ville de Luxeuil-les-Bains

Nombre d'abonnés retenu : **4 086** abonnés pour la CCPLx / **3 807** abonnés pour la ville de Luxeuil-les-Bains **dont 1 583 unités de logement.**

**Structures de charges cohérentes** que ce soit pour la ville ou la CPPLX (existence d'un CEP pour chaque service). Ci-après la structure des charges pour l'ensemble des deux services :



Taux de charges réparties (autres dépenses d'exploitation) : **14,2% => plutôt optimisé**

Taux de marge nette après impôts : **2,09% => acceptable**

Taux d'impayés : **3% => acceptable**

Frais de structure et Frais généraux : **3,5% => acceptable**

Facturation du service d'assainissement (**3,00 € par facture**) :

- Mise en place d'une convention tripartite avec l'opérateur du service de l'eau ;
- Envoi d'une seule facture pour l'eau et l'assainissement aux abonnés ;
- Des réunions semestrielles avec le gestionnaire de l'eau pour se coordonner.

**Conclusion :** L'offre est plutôt bien dimensionnée.

### 7.3 - Niveau et structure tarifaire

#### SUEZ

##### Tarif du délégataire :

- **Abonnement** du service **Ville** : part fixe de 15,00 € HT / an (10€/HT/an pour les unités de logement) - Part **proportionnelle** Ville : prix par m<sup>3</sup> consommé **0,2080 € HT / m<sup>3</sup>**
- **Abonnement** du service **CCPLx** : part fixe de **30,00 € HT / an** - Part **proportionnelle** CCPLx : prix par m<sup>3</sup> consommé **0,7870 € HT / m<sup>3</sup>**

**Redevance pluviale** : **62 500 €HT / semestre**

**Recettes en lien avec les conventions de déversement** : **37 185 €HT/an**

**Pas de prix proposés pour la réception des graisses, sables ou matières de vidanges sur la STEP => précision donnée à la suite des questions : 26 555 €HT n termes de recette pour le contrat + 6 191 €HT pour la collectivité.**

**Forfait branchement neuf** : 1 470 €HT

##### Formule d'indexation :

- **Pour la CCPL** :  $k = 0,10 + 0,33 \times \text{ICHTE}_n / \text{ICHTE}_0 + 0,15 \times 010534766n / 0105347660 + 0,25 \times \text{FSD}2n / \text{FSD}20 + 0,17 \times \text{TP}10\text{-An} / \text{TP}10\text{-A}0$
- **Pour la ville de Luxeuil-Les-Bains** :  $k = 0,10 + 0,38 \times \text{ICHTE}_n / \text{ICHTE}_0 + 0,05 \times 010534766n / 0105347660 + 0,24 \times \text{FSD}2n / \text{FSD}20 + 0,23 \times \text{TP}10\text{-An} / \text{TP}10\text{-A}0$

**Facture 120 m<sup>3</sup> pour un aboné de Luxeuil-les-Bains :**

	Qté (m <sup>3</sup> )	Actuel - 2023		SUEZ	
		Prix unitaire €HT /m <sup>3</sup>	Montant €HT	Prix unitaire €HT /m <sup>3</sup>	Montant €HT
<b>Abonnement</b>			<b>44,39</b>		<b>75,00</b>
Part délégataire			14,39		45,00
Part communale			10,00		10,00
Part communautaire			20,00		20,00
<b>Consommation</b>	<b>120</b>	<b>1,8027</b>	<b>216,32</b>	<b>1,9150</b>	<b>229,80</b>
Part délégataire	120	0,8827	105,92	0,9950	119,40
Part communale	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40
Part communautaire	120	0,5000	60,00	0,5000	60,00
<b>Organismes publics</b>	<b>120</b>	<b>0,3550</b>	<b>42,60</b>	<b>0,3550</b>	<b>42,60</b>
Agence de l'Eau - redevance pour pollution de l'eau	120	0,2800	33,60	0,2800	33,60
Agence de l'Eau - preservation de la ressource	120	0,0750	9,00	0,0750	9,00
<b>Total HT</b>			<b>303,31</b>		<b>347,40</b>
TVA (10%)			30,33		34,74
<b>Total TTC</b>			<b>333,65</b>		<b>382,14</b>
		soit en €TTC/m <sup>3</sup>	<b>2,78</b>		<b>3,18</b>

**Ecart tarif ancien / nouveau contrat**

Part délégataire	120,31 €	164,40 €
€/m <sup>3</sup> - part délégataire	1,00 €	1,37 €
% part fixe	17,0%	24,6%

**Conclusion :** L'offre est plutôt dimensionnée. Elle contribuerait à une augmentation de 14,5 % de la facture 120 m<sup>3</sup> TTC. Dans son offre finale, Suez a intégré sans surcoût l'option obligatoire n°2.



## 8 - OPTIONS ET VARIANTES

### 8.1 - Option obligatoire

#### SUEZ

**Option obligatoire n°1** : Mise en place d'un dégrilleur verticale (cf. note technique dédiée)

- Note technique bien détaillé abordant le principe de fonctionnement, les équipements proposés et les adaptations électriques à prévoir.
- **Coût total estimé** : 110 689 € + 15k€ si nécessité de créer un « puits à sable », surprofondeur permettant le dépôt de petits cailloux.
- **Impact pour l'abonné** : surplus de 4,10 €/an/abonné.

**Pas d'impact sur les coûts d'exploitation à la suite de sa mise en place**

**Option obligatoire n°2** : Mise en place du diagnostic permanent (cf. note technique dédiée)

- La démarche proposée repose sur une approche globale articulée autour de trois outils :
  - Autosurveillance réseau et stations comprenant à la fois le volet instrumentation proprement dit ainsi que l'analyse des données et la production des documents réglementaires ;
  - Bilan des flux permettant de disposer d'une vision continue des flux transitant par le système d'assainissement ;
  - Diagnostic permanent, tel que demandé par l'arrêté du 21 juillet 2015 et modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020, permettant d'avoir une vision transversale entre les flux, l'évolution du patrimoine et les activités d'exploitation, et de suivre une démarche d'amélioration continue basée sur des indicateurs de performance ciblés et partagés.
- **Coût total estimé** : 10 500 € + 3k€ par an pour le suivi.
- **Impact pour l'abonné** : surplus de 2,10 €/an/abonné => **Dans son offre finale, Suez a intégré sans surcoût à son offre de base.**

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée et répond aux demandes du cahier des charges en la matière.

**Le coût des options mériterait cependant d'être détaillé => précision donnée à la suite des questions**

### 8.2 - Variante

#### SUEZ

Sans objet

**Conclusion :**

### III – ANALYSE DE L’OFFRE VEOLIA

#### 1 - PRESENTATION GENERALE DE L’OFFRE

##### VEOLIA

La **réponse se décline en plusieurs points** : note explicative des moyens mis à disposition, règlement du service, plan prévisionnel de renouvellement, compte d’exploitation prévisionnel, bordereau de prix et cahier des charges.

**Mémoire technique peu personnalisé** aux enjeux des services de la ville et de la CCPLX (VEOLIA étant délégataire sortant).

Existence d’une note **technique spécifique par option obligatoire** mais peu de détail sur les coûts => **Offre précisée à la suite des questions.**

Proposition d’une **variante libre** via une mémoire et un CEP dédiés.

Propositions de modifications du projet de contrat au sein de la variante n°1 => **à valider**

Période de tuilage détaillée en page 18 du mémoire.

**Conclusion :** L’offre répond globalement aux attentes du cahier des charges.

Techniquement, l’offre est bien présentée et semble solide mais le mémoire technique reste peu personnalisé aux enjeux des services pour un délégataire sortant.

#### 2 - ORGANISATION DU SERVICE

##### VEOLIA

Direction du territoire basée à Voujeaucourt (25) - (cf. page 11 du mémoire)

Agence du service Nord Franche-Comté basée à Lure (70) – 24 collaborateurs (cf. page 5 du mémoire)

**Conclusion :** L’offre est bien dimensionnée mais pas de base technique sur le territoire de la CCPLX.

### 3 - QUALITE DU SERVICE / Engagements de résultats sur les performances et le service (assortis de pénalités échéant sur les délais de réalisation)

#### 3.1 - Astreinte et gestion de crise

##### VEOLIA

Numéro unique pour joindre le responsable d'astreinte : 06.34.78.78.11 (cf. page 26 du mémoire)

**Engagements** à déployer les équipements standard selon les délais suivants :

- Première intervention urgence: 2 heures
- Unité d'hydrocurage : 4 heures
- Groupes électrogènes : 12 heures
- Pompe de secours : 12 heures
- Aérateurs de secours : 12 heures
- Aérateurs de secours (turbines) : 12 heures

En cas de besoin :

- Les équipements mobiles de traitement - disponible à la Région ;
- Les groupes électrogènes de secours ;
- Les laboratoires d'analyses du groupe pour analyser toute pollution y compris par exemple les micropolluants, la charge virale ;
- Et tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation.

**Méthodologie** (cf. page 27 du mémoire) :

- L'anticipation : Veolia élabore un plan de gestion de crise ;
- L'action : une cellule de crise dédiée localisée à Voujeaucourt coordonne et pilote l'intervention de l'ensemble des acteurs (exploitant, collectivité, sous-traitants, police de l'eau, Préfecture, SDIS, gendarmerie, médias, etc.) , jusqu'au retour à la normale ;
- Le bilan fin de crise : il est réalisé avec la collectivité. Il identifie les actions correctives nécessaires.

Conclusion : L'offre est bien dimensionnée

#### 3.2 - Gestion des branchements

##### VEOLIA

Mise en œuvre de dispositions permettant d'inciter à la remise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement – cf. page 34 du mémoire

Conclusion : L'offre est peu développée

### 3.3 - Exploitation des réseaux

#### VEOLIA

Curage préventif : 4 364 ml du linéaire du réseau / an soit 6% du linéaire par an

Inspection Télévisée : 141 ml du linéaire de réseau / an soit 0,2% du réseau par an

1/3 des Grilles/avaloirs curés par an

Curage curatif :

- 21 désobstructions de branchements par an ;
- 7 désobstructions de canalisations par an ;
- 5 mises à niveau de tampon par an

Engagement à mettre à jour les plans et la base de données du **SIG** associée à minima 1 fois par an.

Veolia s'engage à accompagner la Collectivité dans l'établissement de ces **servitudes** afin que l'opération de régularisation soit quasiment achevée avant la fin du contrat.

**Entretien préventif :**

Actions	Fréquences
Campagne de curage préventif	- 4 364 ml du linéaire du réseau / an soit 6% du linéaire par an
Curage des ouvrages et équipement du réseau	- DO : 1 fois par an et 2 fois par an pour les DO rue de la Fontaine et DO rue Edouard Herriot - 1/3 des Grilles/avaloirs curés par an - PR : 3 fois/an
Campagnes d'Inspection Télévisée (ITV)	- 141 ml du linéaire de réseau / an soit 0,2% du réseau par an
Lutte contre les nuisibles	- 1 campagnes de 3 jours/an de dératisation

**Entretien curatif :**

Actions	Fréquences / dél
Réparation de branchements	2 réparations par
Désobstruction de branchements	21 désobstructions p
Réparation de canalisations	3 réparations par
Désobstruction de canalisations	37 désobstructions p

**Interventions d'urgences** (obstruction, débordement) :

- Constat sur site sous 2h à la suite du signalement
- Intervention d'un hydrocureur sous 4h après constat
- Début d'intervention de réparation en cas de casse sous 2h à la suite du signalement

**Interventions de terrassement :**

- Enrobé à froid sous 4 h après intervention
- Enrobé à chaud sous 2 semaines après intervention (en période d'ouverture des centrales d'enrobé)

**Vérification de l'étanchéité** des canalisations dans le périmètre de protection rapproché du captage de la BA116 (cf. page 36 du mémoire) via :

- Le curage pour nettoyage et allègement dans le but de limiter la montée en charge en amont ;
- L'inspection vidéo du tronçon et édition d'un rapport.

=> **Précision donnée à la suite des questions**

**Conclusion : L'offre est bien dimensionnée**

### 3.4 - Exploitation des systèmes de traitement, de relevage et de stockage

#### VEOLIA

Curage des ouvrages :

- DO : 1 fois par an et 2 fois par an pour les DO rue de la Fontaine et DO rue Edouard Herriot ;
- PR : 3 fois/an.

Entretien préventif des postes de relèvement :

Actions	Fréquence
Vérification de l'état et du bon fonctionnement du poste (vérification des graisses, des équipements de mesures, vérifications hydrauliques)	
Test des équipements électromécaniques et du bon fonctionnement de la télégestion (contrôle des alarmes)	
Manœuvres de vannes	
Démarrage manuel des pompes	
Vérification des armoires électriques	

Méthodologie de suivi des **ECP** (cf. page 33 du mémoire) :

- Sectorisation du système de collecte et définition d'un plan métrologique adapté à chaque bassin de collecte avec exploitation du fonctionnement des ouvrages existants (PR) ou installation de points de mesures en réseaux ;
- Identification des bassins de collecte vulnérables à l'infiltration et quantification des eaux parasites de temps sec (ECP) ;
- Identification des apports d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et quantification des surfaces raccordées sur la base des survolumes de temps de pluie (ECPM) ;
- Déploiement d'un plan d'actions en ciblant les secteurs géographiques « à problèmes » : réhabilitation/renouvellement (pour lutter contre les infiltrations) et contrôles de conformité des branchements (pour remédier aux mauvais raccordements).

Réalisation d'une étude de mise en conformité du système d'assainissement (cf. page 19 du mémoire) : suivi du diagnostic permanent incluant un diagnostic ECP et définition d'un plan d'actions, fiabilisation de la mesure des volumes déversés en tête de station, pose de clapets anti-retours sur DO...

**Programme d'analyses :**

Types d'analyses	
Analyses : bilans de type "complètes" (DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, NH4, NO2, NO3, Ptotal, T°, pH)	
Analyses : bilans de type (DCO, DBO5 MES, T°, pH)	
Analyses : bilans de type (DCO, MES, T°, pH)	
Analyses : bilans de type "complètes" (DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, NH4, NO2, NO3, Ptotal, T°, pH)	
Analyses : bilans de type "complètes" (DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, NH4, NO2, NO3, Ptotal, T°, pH)	
Analyses : bilans de type "complètes" (DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, NH4, NO2, NO3, Ptotal, T°, pH)	

Engagement à réaliser les campagnes **RSDE** (cf. page 21 du mémoire) suivantes :

- **Phase 1 dès 2023** : recherche et l'identification des micropolluants présents en quantités significatives dans les eaux brutes en amont de la STEU et dans les eaux traitées en aval de la STEU
- **Phase 2 en 2029** : diagnostic à l'amont de la STEU

**Opérations systématiques** pour garantir la qualité de traitement (cf. page 37 du mémoire) :

Type d'actions	Fréquence
Vérification du bon fonctionnement de la station d'épuration	Visite 1 fois par semaine pour Step de Luxe - Le contrôle des alarmes de la supervision - Le contrôle des réglages aération, dosage - Le contrôle du dégrilleur et évacuation de - La tournée d'inspection (visuelle et audit
Entretien des sites	- état des clôtures, portail d'accès, portillo huisseries, peintures; - absence de tout déchet ou dépôt en péri
Gestion des réactifs	contrôle des stocks et planification des réa
Boues	Hebdomadaire - Mesure des paramètres process (indice d boues)

**Boues évacuées** pour traitement sur la plate-forme de compostage de Conflans-sur-Lanterne.

**Gestion des sous-produits** : cf. page 39 du mémoire.

Engagements en termes **d'entretien des espaces verts** :

Typologie	Sites	Tonte		Entretien des pieds de clôture		Fauchage plat (sans ramassage)		Entretien des massifs arbustifs		Débroussaillage	
		Passages	Surface (m <sup>2</sup> )	Passages	Surface (ml)	Passages	Surface (m <sup>2</sup> )	Passages	Surface (m <sup>2</sup> )	Passage	Surface (m <sup>2</sup> )
PR	PR Rue Anatole France									3	10
PR	PR Pompiers			3	18					3	15
PR	PR ZAC des 7 Chevaux									3	10
PR	PR des 7 Chevaux			3	27					3	26
Bassin d'orage	Bassin déversoir orage Lumière			2	430	3	7600				
DO	DO rue de la fontaine									3	50
Station d'Epuration	Canal sortie step Luxeuil									4	450
Station d'Epuration	STEP Luxeuil	4	5200	2	470	1	1200	1	400	4	150

Valorisation de l'ancien tunnel de séchage (serres) : Utilisation de la surface disponible après démontage de la serre pour la mise en place de panneaux photovoltaïque (cf. page 40 du mémoire + variante libre) => **Précision donnée à la suite des questions**

Valorisation de l'ancien bassin dit « Mycet » de 600 m<sup>3</sup> : stockage des eaux usées traitées (cf. page 40 du mémoire + variante libre).

Opérations de maintenance : cf. page 45 du mémoire

**Précision donnée à la suite des questions : mise en sécurité des sites à la charge du délégataire pour un montant de 7 204 €HT/an, avec un impact sur le prix de l'eau de + 0,0147 €HT/m<sup>3</sup>.**

**Conclusion : L'offre est bien dimensionnée**



## 4 – QUALITE DU SERVICE / Moyens mis à disposition, qualité des investissements éventuels prévus et

### 4.1 – Personnel

#### VEOLIA

3 044 h/an de personnel d'exploitation (soit 2,00 ETP) accompagné de 207 h/an de personnel en fonction supports (soit 0.14 ETP)

Soit un total de **2,14 ETP** affecté au contrat

En local :

- 5 électromécaniciens chargés plus particulièrement de la maintenance des appareils électromécaniques et de télégestion ;
- 6 opérateurs intervenant pour des travaux de réparation de collecteurs ou branchements ;
- 4 techniciens d'exploitation, chargés des interventions sur les postes de relèvement et stations d'épuration ;
- 5 cadres ou agents de maîtrise qui organisent les interventions : ils reçoivent les appels téléphoniques et les appels du système de télégestion. Ils sont joignables en permanence.

Conclusion : L'offre est bien dimensionnée

### 4.2 - Certification

#### VEOLIA

Certifications nationales : ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 50001 (énergie).

Engagement à obtenir pour le périmètre du contrat de la Commune de Luxeuil-Les-Bains et de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil la certification ISO 45001 (santé) – Cf. page 12 du mémoire.

Partenariat avec un réseau de laboratoires accrédités COFRAC.

Veolia est devenu en juin 2022 le premier délégataire de service d'eau et d'assainissement à obtenir la certification « Relation Client 100 % France » de l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Pro France (cf. page 50 du mémoire).

Conclusion : L'offre est la bien dimensionnée

### 4.3 - Moyens techniques et informatiques

#### VEOLIA

Nombreux véhicules et matériels d'exploitation (cf. page 7 du mémoire) dont 5 camions hydrocureurs à Voujeaucourt.

Magasin de pièces détachées installé sur la base d'exploitation de Lure en complément du magasin principal du territoire situé à Voujeaucourt.

Hubgrade : solution digitale dédiée à la performance des services de l'assainissement, basé à Metz (Cf. page 12 du mémoire).

Module « Atlas » = système d'information géographique intégré permettant de géolocaliser sur une carte les informations et données du service disponibles (cf. page 16 du contrat)

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée mais pas de base technique sur le territoire de la CCPLx.

## 5 - QUALITE DU SERVICE / Services aux usagers, Gestion de la clientèle

### 5.1 - Relations abonnés

#### VEOLIA

Numéro d'appel unique : 09.69.32.34.58

Site d'accueil de l'agence de Lure : du lundi au vendredi de 8h à 12h + Site d'accueil de l'agence de Voujeaucourt: du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h avec accès spécifique PMR, documentation et traductions spécifiques pour les malvoyants et malentendants (cf. page 49 du mémoire).

Centres de Relation Clients basés à Metz (57) et Maxeville (54) via le partenaire Majorel (cf. page 51 du mémoire) et avec un engagement de taux de décroché de 90%.

Agence en ligne : eau.veolia.fr (cf. page 53 du mémoire)

Fourniture d'informations claires et lisibles sur le contrat d'assainissement :

- Immédiate par téléphone
- Sous 72h par mail

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée mais pas d'accueil sur le territoire de la CCPLx.

## 5.2 - Actions de communication

### VEOLIA

Actions de communication dans le cadre de la mise en œuvre de dispositions permettant d'inciter à la remise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement – cf. page 34 du mémoire.

Documentation complète sur les « écogestes » fournie aux usagers via différents canaux (kit de bienvenue électronique ou papier, site internet, application mobile, et règlement de service) – cf. page 56 du mémoire.

Participation aux animations locales.

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée

## 5.3 - Actions sociétales et environnementales

### VEOLIA

Liste d'entreprises locales en renfort - cf. page 6 du mémoire.

Objectif « zéro accident » - cf. page 22 du mémoire.

Proposition d'être partenaire des restaurateurs dans la gestion des graisses produites par leurs activités (cf. page 60 du mémoire).

Engagement national de réduire de 1% par an les prélèvements en eau douce.

Engagement à réduire de 22% entre 2018 et 2034 ses émissions directes de gaz à effet de serre (carburants, incinération, ... ) sur l'ensemble de ses activités (cf. page 62 du mémoire).

Engagement pour l'insertion et en faveur de l'emploi local : cf. page 65 du mémoire.

Engagement pour l'insertion des personnes handicapées : cf. page 66 du mémoire.

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée, même si elle reste très générale

## 6 - QUALITE DU SERVICE / Services à la collectivité, Informations de la collectivité, modalités de suivi et de la gestion

### VEOLIA

#### Interlocuteurs :

- Pierre MINOT : directeur du contrat
- Alberic CHOPARD : directeur de l'agence Nord Franche-Comté - (cf. page 5 du mémoire)
- Vivien NAYENER : responsable d'équipe Usines (cf. page 9 du mémoire)
- Alain ENMORADO : responsable d'équipe Réseaux (cf. page 9 du mémoire)
- Equipes locales : cf. page 9 du mémoire

Accès permanent aux données de l'exploitation partagées en temps réel via Hubgrade dès le 1er juillet 2023 (Cf. page 13 du mémoire).

#### Réunions :

Rendez-vous	Fréquence	Exemple de thématiques traitées
Réunion technique	Trimestrielles et Autant que de besoin	Suivi de l'exploitation quotidienne, des opérations de renouvellement et des travaux, présentation des opérations planifiées.
Comité de pilotage	Trimestrielle	Bilan global du service et contrôle de la bonne exécution du contrat, suivi des engagements et indicateurs de performance, point sur les chantiers réalisés.
Réunions de présentation du Compte Rendu Annuel	Annuelle	Présentation des faits marquants du service, des aspects techniques et financiers du contrat, propositions et conseils d'optimisations environnementales, techniques, sécuritaires.

**Conclusion : L'offre est bien dimensionnée**

## 7 - VALEUR ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### 7.1 - Évaluation du renouvellement, des travaux et de leurs financements

#### VEOLIA

##### Concernant les fonds de renouvellement :

- Programme contractuel :
  - DR0 Usine = 41 637 en €HT/an
  - DR0 Réseau 0 = 5 993 € en €HT/an

**Soit un total de 48 021 €HT/an.**

Renouvellement suivant l'analyse des défaillances potentielles (criticité) – cf. page 48 du mémoire.

##### Principaux renouvellements chiffrés (cf. PPR) :

- Pour la STEP : Diffuseurs d'air et centrifugeuse ;
- Pompes de relèvements des PR : petits renouvellements.

##### Concernant les investissements :

- Mise en sécurité des installations (cf. page 24 du mémoire) : 7 204 €HT/an => **mise à la charge de la collectivité dans l'offre finale** ;
- Mise en place de panneaux photovoltaïque sur la station d'épuration (cf. page 40 du mémoire) : 10 004 €HT/an => **non retenu dans l'offre finale** ;
- Etude de mise en conformité du système d'assainissement de Luxeuil : 3 192 €HT/an => **non retenu dans l'offre finale mais mise au BPU** ;
- Valorisation de l'ancien tunnel de séchage (serres) ainsi que de l'ancien bassin dit « Mycet » de 600 m<sup>3</sup> : 2 128 €HT/an => **précision donnée à la suite des questions : le coût comprend uniquement le démontage et la valorisation des déchets. Les investissements pour leur réutilisation sont présentés en variante => non retenu dans l'offre finale**
- Parcours pédagogique permettant d'ouvrir au public la station d'épuration (cf. page 63 du mémoire) : 1 277 € HT/an
- **Géoréférencement en classe A : 10 098 €HT/an**

**Soit un total de 21 312 €HT/an.**

Conclusion : L'offre est bien dimensionnée même si le montant du renouvellement semble peu élevé.

**Attention, Véolia a mis à la charge de la collectivité dans son offre finale la mise en sécurité des installations.**

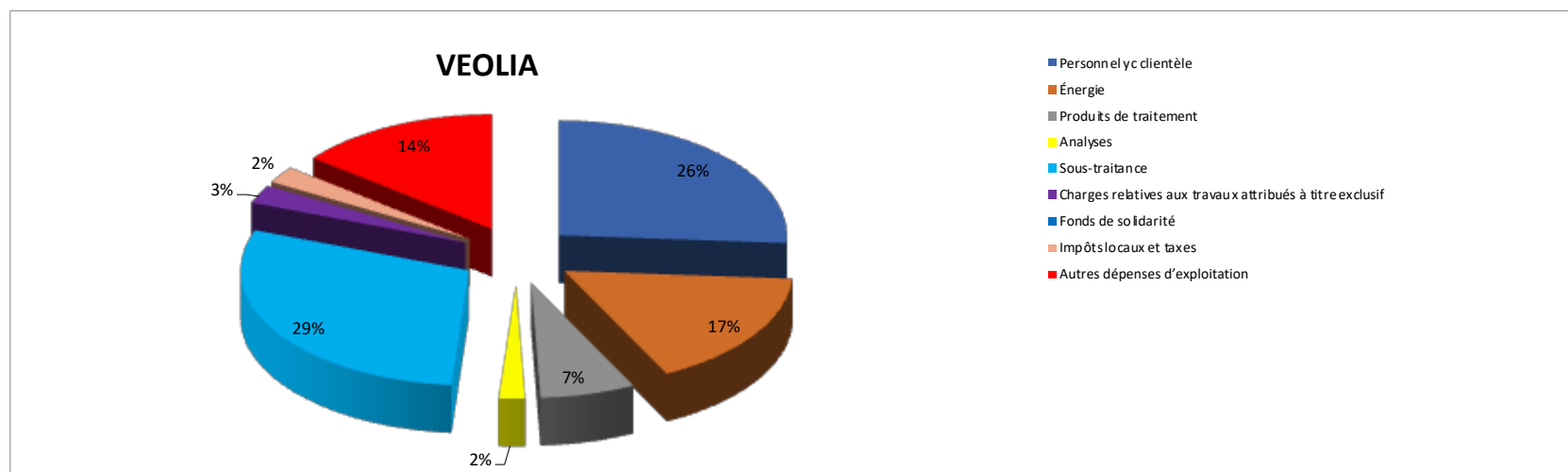
## 7.2 - Cohérence et pertinence du Compte d'Exploitation Prévisionnel annuel et pluriannuel, incluant le renouvellement et le détail des coûts d'investissement et modalités de financement

### VEOLIA

Assiette retenue : **477 561** m<sup>3</sup> pour la CCPLx (**Volume de référence : 521 427 m<sup>3</sup> y compris volumes en provenance des abattoirs et de la BA116**) / **341 525** m<sup>3</sup> pour la ville de Luxeuil-les-Bains

Nombre d'abonnés retenu : **5 717** abonnés pour la CCPLx / **3 907** abonnés pour la ville de Luxeuil-les-Bains.

**Structures de charges** cohérentes avec un fort recours à la sous-traitance :



Taux de charges réparties (autres dépenses d'exploitation) : **7,8%** => **plutôt élevé**

Taux de marge nette après impôts : **2,47%** => **acceptable**

Taux d'impayés : **2,3%** => **acceptable**

Frais de structure et Frais généraux : **7,3%** => **plutôt élevé**

Facturation du service d'assainissement => **précision donnée à la suite des questions : 18,09 €HT/facture pour Froideconche et Saint-Sauveur, 2,50 €HT/facture pour Luxeuil.**

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée.

**Les frais de structure et les frais généraux n'ont pas été optimisés dans l'offre finale.**

### 7.3 - Niveau et structure tarifaire

#### VEOLIA

**Abonnement du service Ville :**

- part fixe individuel de 20,00 € HT / an
- part fixe collectif de **15,00 € HT / an**
- part fixe Abattoir de 4 400,00 € HT / an

**Abonnement du service CCPLx :**

- part fixe de 10,00 € HT / an

**Part proportionnelle :**

- CCPLx : prix par m<sup>3</sup> consommé **0,7560 € HT / m<sup>3</sup>**
- Ville : prix par m<sup>3</sup> consommé **0,1670 € HT / m<sup>3</sup>**

**Redevance pluviale :** 46 000 €HT / semestre

**Recettes en lien avec les conventions de déversement :** **56 207 €HT/an**

**Pas de prix proposés pour la réception des graisses, sables ou matières de vidanges sur la STEP**

**Forfait branchement neuf :** 1 939, 44 €HT

**Formule d'indexation :**

$$k = 0,10 + 0,37610*(ICHTE/ICHTE0) + 0,12180*(ETB1/ETB10) + 0,26630*(FSD2/FSD20) + 0,13580*(TP10a/TP10a0)$$

**Facture 120 m<sup>3</sup> pour un abonné de Luxeuil-les-Bains :**

	Qté (m <sup>3</sup> )	Actuel - 2023		VEOLIA	
		Prix unitaire €HT /m <sup>3</sup>	Montant €HT	Prix unitaire €HT /m <sup>3</sup>	Montant €HT
<b>Abonnement</b>			<b>44,39</b>		<b>50,00</b>
Part délégataire			14,39		<b>20,00</b>
Part communale			10,00		10,00
Part communautaire			20,00		20,00
<b>Consommation</b>	<b>120</b>	<b>1,8027</b>	<b>216,32</b>	<b>1,8430</b>	<b>221,16</b>
Part délégataire	120	0,8827	105,92	<b>0,9230</b>	110,76
Part communale	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40
Part communautaire	120	0,5000	60,00	0,5000	60,00
<b>Organismes publics</b>	<b>120</b>	<b>0,3550</b>	<b>42,60</b>	<b>0,3550</b>	<b>42,60</b>
Agence de l'Eau - redevance pour pollution de l'eau	120	0,2800	33,60	0,2800	33,60
Agence de l'Eau - préservation de la ressource	120	0,0750	9,00	0,0750	9,00
<b>Total HT</b>			<b>303,31</b>		<b>313,76</b>
TVA (10%)			30,33		31,38
<b>Total TTC</b>			<b>333,65</b>		<b>345,14</b>
		soit en €TTC/m <sup>3</sup>	<b>2,78</b>		<b>2,88</b>
		<b>Ecart tarif ancien / nouveau contrat</b>			<b>3,4%</b>
		Part délégataire	120,31 €		130,76 €
		€/m <sup>3</sup> - part délégataire	1,00 €		1,09 €
		% part fixe	17,0%		18,4%

**Conclusion :** L'offre est plutôt dimensionnée. => hausse de 3,4% de la facture 120 m<sup>3</sup> TTC.

## 8 - OPTIONS ET VARIANTES

### 8.1 - Option obligatoire

#### VEOLIA

**Option obligatoire n°1 :** Mise en place d'un dégrilleur grossier (cf. note technique dédiée)

- Note technique peu détaillé.
- **Coût total estimé :** 14 473 €HT/an + 6,3 k€/an de dépenses d'exploitation => **précision donnée à la suite des questions**
- **Impact pour l'abonné :** surplus de 0,0566 €HT/m<sup>3</sup>.

**Option obligatoire n°2 :** Mise en place du diagnostic permanent (cf. note technique dédiée) englobant Froideconche et Saint-Sauveur

- Note technique générale bien détaillé puis adapté aux services
- **Coût total estimé :** 135 356 €HT (cf. page 2 de la note) + 36,3 k€ de dépenses d'exploitation => **précision donnée à la suite des questions**
- **Impact pour l'abonné :** surplus de 0,1228 €HT/m<sup>3</sup>.

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée et répond aux demandes du cahier des charges en la matière. Le coût des options mériterait d'être détaillé => **précision donnée à la suite des questions**



## 8.2 - Variante

### VEOLIA

#### Variante libre proposée est scindée en 8 volets (cf. Note dédiée) :

- Volet 1 : Gestion patrimoniale via notre outil Octave => + 0,0071 €HT/m<sup>3</sup>
- Volet 2 : La Réutilisation de Eaux Usées Traitées => + 0,0638 €HT/m<sup>3</sup>
- Volet 3 : Création d'hydrosac sur le DO de la fontaine => + 0,0131 €HT/m<sup>3</sup>
- Volet 4 : Création d'hydrosac sur le DO des 7 chevaux => + 0,0103 €HT/m<sup>3</sup>
- Volet 5 : Création d'une infrastructure électrique de secours => + 0,0122 €HT/m<sup>3</sup>
- Volet 6 : Création d'une infrastructure électrique de secours avec mise à disposition de groupe électrogène => + 0,0143 €HT/m<sup>3</sup>
- Volet 7 : Géoréférencement en classe A des affleurants du réseau => + 0,0218 €HT/m<sup>3</sup>
- Volet 8 : Mise en place de panneaux photovoltaïque en travaux à titre exclusif => + 181 500 €HT en TTE au lieu de 10 004 €HT/an

⇒ Impact global de + 0,1816 €HT/m<sup>3</sup>

Conclusion : La variante libre compile plusieurs options libres sans les coûts soient détaillés par opération => précision donnée à la suite des questions  
Seule la variante n°7 a été intégrée à l'offre finale.

## IV – ANALYSE DE L'OFFRE SAUR

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20230609-D2023\_074-DE



### 1 - PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE

#### SAUR

La **réponse se décline en plusieurs points** : note explicative des moyens mis à disposition, règlement du service, plan prévisionnel de renouvellement, compte d'exploitation prévisionnel, bordereau de prix et cahier des charges.

**Mémoire technique personnalisé** aux enjeux des services de la ville et de la CCPLX.

Existence d'une note **technique spécifique par option obligatoire** mais montrant des discordances de coûts avec le CEP => **précision donnée à la suite des questions**

Existence d'un mémoire financier détaillé mais montrant des discordances de coûts avec le CEP => **précision donnée à la suite des questions : le mémoire a été corrigé.**

Pas de proposition de **variante**.

Peu de propositions de modifications du projet de contrat => **à valider**

Erreur à l'article 40 concernant le volume de référence (+/- 47 386 m<sup>3</sup> au lieu de +/- 473 865 m<sup>3</sup>) => **précision donnée à la suite des questions : le mémoire a été corrigé (473 685 m<sup>3</sup>)**

Proposition de la mise en place d'une convention tripartite de **tuilage** avec le concessionnaire actuel et les services, afin d'assurer un transfert progressif et de qualité (cf. Page 43 du mémoire).

**Conclusion** : L'offre répond globalement aux attentes du cahier des charges. Techniquement, l'offre est bien présentée et semble solide.

**Financièrement, l'offre a été précisée et optimisée à la suite des questions et des auditions.**

### 2 - ORGANISATION DU SERVICE

#### SAUR

Direction Régionale RHIN-BOURGOGNE-LOIRE basé à Chalon-sur-Saône (71) - Direction des Exploitations NORD BOURGOGNE GRAND-EST basé à Fléville-devant-Nancy (54) - Territoire BOURGOGNE FRANCHE-COMTE NORD basé à Belleneuve (21) (cf. pages 7 à 9 du mémoire)

Base locale basée à Gros bois (25)

Ouverture d'une agence SAUR à Luxeuil-les-Bains accueillant des bureaux pour le responsable du secteur et pour le référent du contrat, un stock de pièces et matériels et une salle de réunion. => **précision donnée à la suite des questions : +0,0180€HT/m<sup>3</sup>**

**Conclusion** : SAUR propose l'implantation d'une base technique sur le territoire de la CCPlx.

### 3 - QUALITE DU SERVICE / Engagements de résultats sur les performances et le service (assortis de pénalités) échéant sur les délais de réalisation

#### 3.1 - Astreinte et gestion de crise

##### SAUR

**Intervention** sur le terrain sous 30 minutes en journée et 1 h 30 en astreinte (cf. page 42 du mémoire).

**Service d'astreinte à trois niveaux** : Orienteur / Intervention / Gestion de crise (cf. page 40 du mémoire).

Mise en œuvre d'un **plan de gestion de crise** avec la réalisation d'un **exercice de gestion de crise** avant fin 2024.

Pour anticiper les **risques liés à un évènement climatique**, le CPO s'appuie 24h/24 sur une veille hydrométéorologique via le partenaire TELVENT (société du Groupe Schneider).

**Engagement à prévenir l'ensemble des abonnés sous 2 heures** via Palom@, dispositif permettant d'appeler 25 000 foyers par heure au moment de la crise et après retour à la normale.

**Conclusion** : L'offre est bien dimensionnée

#### 3.2 - Gestion des branchements

##### SAUR

Chiffrage de 2 réparations de branchements par an.

**15 contrôles des branchements** par an (cf. page 28 du mémoire).

Réalisation de **tests à la fumée** sur un linéaire de 500 ml par an (cf. page 29 du mémoire).

**Conclusion** : L'offre est dimensionnée de façon à lutter contre les eaux claires parasites.

### 3.3 - Exploitation des réseaux

#### SAUR

Chiffrage de **3 réparations sur réseaux par an**.

**Curage préventif de 4% du linéaire des réseaux**, soit 3 000 ml par an en privilégiant d'abord les réseaux unitaires puis les réseaux séparatifs (cf. page 25 du mémoire).

Toutes les interventions préventives ou curatives sont pilotées par le Centre de Pilotage Opérationnel et sont géoréférencées pour des restitutions cartographiques qui seront mises à disposition de la Collectivité sur le **portail CPO Online**.

**750 ml d'inspection télévisée** par an non encore investigués (ex collecteur le long du Morbief et du Breuchin).

Equipement des 5 postes de relevage de dispositif « Corrotrack » (plaques métalliques oxydables) servant de référentiel pour identifier, ou pas, des dégagements d'**H2S** source de corrosion des métaux.

Programme de lutte contre les **eaux claires parasites** :

- Suivre en permanence les volumes globaux d'eaux claires parasites dans le réseau et de les corrélérer avec d'éventuels débordements
- Cibler les zones les plus sensibles aux infiltrations afin d'optimiser notre programme d'investigations de terrain (ITV)
- Cibler les zones les plus sensibles aux intrusions d'eaux de pluie sur vos réseaux séparatifs afin d'optimiser notre programme d'investigations de terrain (Contrôles de branchements)
- Identifier les tronçons nécessitant une réhabilitation ou un renouvellement via l'outil « Rézo+ Patrimoine » (cf. page 28 du mémoire)

**2 contrôles d'étanchéité** du réseau intercommunal sur la durée du contrat (cf. page 29 du mémoire).

**Intégration en offre finale du géoréférencement classe A conformément à la demande de la Collectivité, correspondant à un investissement de 63 291 € HT**

**Conclusion** : L'offre est dimensionnée de façon à lutter contre les eaux claires parasites

### 3.4 - Exploitation des systèmes de traitement, de relevage et de stockage

Envoyé en préfecture le 21/06/2023  
 Reçu en préfecture le 21/06/2023  
 Publié le  
 ID : 070-247000755-20230609-D2023\_074-DE

#### SAUR

**Fréquence de passage à la STEP** : 5 fois par semaine

**Tâches d'exploitation courantes** :

OPÉRATION	FRÉQUENCE
<b>ENSEMBLE STATION</b>	
Propreté des lieux	Hebdomadaire
Extérieurs station (enlèvement des déchets)	Hebdomadaire
Tenue du journal d'exploitation et du cahier de visite	A chaque passage
Saisie des index	A chaque passage
Tournée de nettoyage des sondes	Hebdomadaire
<b>CANAL D'ARRIVÉE / PRETRAITEMENT</b>	
Contrôle du dégrilleur – contrôle des débits relevés	A chaque passage et après événements pluvieux
Evacuation des refus de dégrillage / enlèvement des déchets des grilles	A chaque passage
Vérification visuelle et auditive du dessableur dégraisseur	A chaque passage
Nettoyage de l'ouvrage et des sondes	A chaque passage
Vérification des bacs à graisses et à sables et évacuation vers la filière de traitement	Autant que de besoin
<b>TRAITEMENT BIOLOGIQUE / CLARIFICATION</b>	
Réglage de l'extraction pour maintenir une concentration adaptée des boues	Autant que de besoin
Contrôle visuel et auditif des surpresseurs	A chaque passage
Contrôle du fonctionnement et réglage de l'aération des bassins	Autant que de besoin
Prélèvement dans le bassin d'aération pour analyse de pilotage	2 fois par semaine
Réalisation des tests de décantation (v30, v120 et calcul indice de décantabilité)	2 fois par semaine

Mesure des ms du bassin de boues activées	2 fois par semaine
Mesure débit d'extraction des boues	Hebdomadaire
Prélèvement eau de sortie pour analyse de pilotage	2 fois par semaine
<b>CANAL DE REJET</b>	
Nettoyage et vérification bon écoulement	A chaque passage
<b>BOUES</b>	
Extraction et déshydratation	Autant que de besoin
Mesure des ms en entrée et en sortie de l'unité de déshydratation	Hebdomadaire
Contrôle de la consommation de polymère	Hebdomadaire
Calcul du taux de capture de l'unité de déshydratation	2 fois par mois
Contrôles du poste toutes eaux	A chaque passage
<b>ELECTRICITÉ</b>	
Comptage edf (énergie active et réactive en hp, hc, h pointe, cumulé)	Quotidienne

**Entretien des espaces enherbés avec ramassage** : 8 fois/an

**Evacuation des boues** vers la plateforme de compostage vers le site d'AGRI COMPOST à Conflans sur Lanterne. Evacuation en cimenterie sur le site d'EQUIOM si boues non-conformes via une facturation spécifique décrite dans le BPU.

**Refus de dégrillage** compactés et évacués en incinération / **Graisses** issues des pré-traitement traitées dans le lypocycle / **Sables** issus des pré-traitements lavés sur site : refus seront évacués en décharge de classe 2 et sables lavés valorisés localement ou évacués en décharge de classe 3 (déchet inerte).

Réalisation de l'**autosurveillance réglementaire** du système d'assainissement (cf. page 16 du mémoire) via 24 bilans partiels et 12 bilans complets par an entrée et sortie de la station d'épuration.

Réalisation de 12 analyses sur les **apports extérieurs** : matières de vidange, matières de curage, sables et graisses. Le nombre par typologie de sous-produits dépendra de leur fréquence de dépotage.

2 campagnes **RSDE** pendant la durée du contrat (cf. page 17 du mémoire) + au BPU : réalisation du diagnostic amont sur la Ville de Luxeuil

**Pour l'aménagement du bassin Mycet** (cf. Page 17 du mémoire), 4 solutions ont été étudiées :

- Utilisation de l'ouvrage comme bassin d'orage entrée station d'épuration => non retenue car volume de stockage trop faible ;
- Mise en place d'une zone d'anaérobie (traitement biologique du phosphore) => non retenue car volume trop faible ;
- Mise en place d'une zone d'anoxie (amélioration du traitement de l'azote) => non retenue car trop énergivore ;
- Epaissement des boues avant déshydratation => solution retenue car permettant de réduire le volume de boues transféré à l'unité de déshydratation et pouvant servir de stockage en cas de défaillance de l'atelier de déshydratation.

=> **Non retenu dans l'offre finale**

**Concernant la réutilisation de la serre à boues** (cf. page 19 du mémoire) :

- Valorisation de la serre en vue de la mettre à disposition d'une structure horticole locale (service espace vert de la Ville de Luxeuil d'une entreprise d'insertion locale ou du Lycée Professionnel pour un projet pédagogique, les élèves du Bac Pro Cuisine pouvant par exemple trouver l'occasion d'avoir un potager bio.
- Développement d'une activité vertueuse via la production de l'eau destinée aux plantations à partir des eaux usées épurées en sortie de la station d'épuration. L'unité de traitement d'eau pourra également fournir de l'eau pour l'arrosage des espaces verts des communes ou le remplissage de balayeuses ou camions d'hydrocurage.
- L'offre de base inclut le démontage des équipements présents dans la serre (et la valorisation des matériaux comme le cuivre ou l'inox), la mise en place d'une unité de production d'eau de qualité classe A, les raccordements hydrauliques et électriques.

=> **Non retenu dans l'offre finale**

Visite d'entretien et d'exploitation courante de l'ensemble des 5 **postes de relevage** télésurveillés toutes les semaines (cf. page 22 du mémoire) + trois curages annuels de l'ensemble des postes de relèvement + 1 visite annuelle de l'ensemble des postes.

Installation dans le PR de la Caserne des Pompiers une sonde de niveau afin d'améliorer son fonctionnement.

Réalisation des **Analyses de Risques de Défaillances** des 5 postes de relevage dans un délai de 1 an à compter du démarrage du contrat.

Une visite d'entretien et d'exploitation courante de l'ensemble des 20 **déversoirs d'orage** tous les mois (cf. page 24 du mémoire) + 1 curage annuel.

24 **bilans ponctuels** des rejets de l'abattoir (analyses DCO, DBO5, MES, NGL, Pt) et 2 analyses de métaux lourds (cf. page 30 du mémoire) => **Précision donnée à la suite des questions : + 0,0029€HT/m<sup>3</sup>**

Mise en place d'un **plan de maintenance** = entretien courant + maintenance préventive / curative / prédictive) + opération de renouvellement (cf. page 31 du mémoire).

Mise en place de l'**outil d'intelligence artificielle Pure Control** qui permettra de réduire la consommation annuelle de la station d'épuration de 5% (cf. page 48 du mémoire).

Etude de faisabilité pour la **mise en place de trackers solaires** afin de produire de l'électricité qui sera consommée directement par la station d'épuration (cf. page 50 du mémoire). => **Précision donnée à la suite des questions**

**Précision donnée à la suite des questions : mise à jour du manuel d'autosurveillance comprise dans l'offre.**

**Réalisation selon besoins et zones et à minima une fois par an d'une campagne de lutte contre les nuisibles**

**Conclusion :** L'offre est dimensionnée

**L'aménagement du bassin Mycet et la réutilisation de la serre ont fait l'objet de belles réflexions bien explicités. => Non retenu dans l'offre finale.**

**4 – QUALITE DU SERVICE / Moyens mis à disposition, qualité des investissements éventuels prévus et****4.1 – Personnel****SAUR**

2 689 h/an de personnel d'exploitation (soit 1.86 ETP) accompagné de 1 317 h/an de personnel en fonction supports (soit 0.91 ETP) - cf. Page 9 à 10 du mémoire financier).

Soit un total de **2,77 ETP** affecté au contrat

Conclusion : L'offre est dimensionnée

**4.2 - Certification****SAUR**

Certifications ISO 9001 (qualité) et 14001 (environnement)

Certification ISO 50001 (Energie)

Analyses d'autosurveillance réalisées via le laboratoire CARSO, accrédité COFRAC pour les analyses de l'eau.

Conclusion : L'offre est bien dimensionnée

**4.3 - Moyens techniques et informatiques****SAUR**

**Centre de Pilotage Opérationnel** (CPO) de Fléville-devant-Nancy, tour de contrôle réunissant experts et systèmes informatiques (cf. page 10 du mémoire).

Stock de pièces courantes dans les locaux de l'agence nouvellement créée à Luxeuil.

Applications métiers (cf. page 36 du mémoire) dont :

- Cartographie SIG basée sur les solutions ArcGIS d'ESRI et Google Earth
- Outil de GMAO « GAM&EAU »
- Outil GEREMI de télégestion

Conclusion : L'offre est bien dimensionnée

## 5 - QUALITE DU SERVICE / Services aux usagers, Gestion de la clientèle

### 5.1 - Relations abonnés

#### SAUR

Intervention sur le terrain sous 30 minutes en journée et 1 h 30 en astreinte

Accueil clientèle de GROSBOIS ouvert toute l'année le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h30.

**Accueil en Mairie** pendant les périodes de facturation selon 2 périodes de 7 jours (cf. page 38 du mémoire).

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 sans interruption (cf. page 38 du mémoire).

Service clientèle multi-canal (cf. page 39 du mémoire).

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée

**SAUR propose un accueil local en période de facturation.**

### 5.2 - Actions de communication

#### SAUR

Campagne de sensibilisation des usagers à l'impact des lingettes et autres déchets sur le fonctionnement afin d'éviter toute dégradation du milieu récepteur et du système d'assainissement (cf. page 23 du mémoire).

Dans le cadre du tuilage :

- Organisation d'une conférence de presse pour annoncer le changement de concessionnaire ;
- Organisation de la présentation du nouveau contrat aux communes et usagers intéressés (permanences notamment) ;
- Rédaction d'un courrier pédagogique avec la 1re facture d'assainissement ;
- Réalisation d'une campagne sur les réseaux sociaux.

Une animation publique autour de la gestion de l'eau et la préservation des milieux récepteurs (cf. page 52 du mémoire) => **Précision donnée à la suite des questions**

Mise en place de 7 panneaux pédagogiques, sur la station d'épuration du périmètre d'exploitation (cf. page 53 du mémoire).

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée



### 5.3 - Actions sociétales et environnementales

#### SAUR

Partenariats avec des sous-traitants et fournisseurs du territoire via la signature de contrats-cadres.

Recherche avec le Lycée LUMIERE de Luxeuil d'un partenariat pour les sections du BAC technologiques STL et de BTS Biotechnologies (cf. page 54 du mémoire).

Alignement de la proposition aux axes structurants du Contrat de Territoire Eau et Climat (cf. page 46 du mémoire) avec notamment les engagements à utiliser une **énergie verte 100% certifié d'origine locale** via la société ORIGO et à réaliser une **étude de potentiel de solarisation** du territoire.

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée, surtout sur l'aspect environnemental et énergétique avec une approche locale.

### 6 - QUALITE DU SERVICE / Services à la collectivité, Informations de la collectivité, modalités de suivi et de contrôle, transparence de la gestion

#### SAUR

**2 interlocuteurs locaux non identifiés** : un Responsable de Secteur et un technicien référent, ce dernier dédié au contrat. => **à faire préciser**

Mise à jour annuelle du programme prévisionnel.

Engagement à mettre en place une **gouvernance co-construite** avec la collectivité, afin d'assurer un pilotage partagé de votre service dans les meilleures conditions (cf. page 55 du mémoire).

**2 comités de pilotage** par an + 1 **comité d'avenir** par trimestre + 1 **comité technique** par mois (cf. page 58 du mémoire)

Mise à disposition de **Espace CPO Online**, outil dédié aux données du service (cf. page 57 et 59 du mémoire).

Engagement à rendre les **avis pour les permis de construire** dans un délai maximal de deux semaines, à compter de la sollicitation.

Engagement à communiquer à la Collectivité :

- Avant le 30 avril suivant la clôture de l'exercice, les indicateurs techniques et financiers pour l'établissement du **RPQS** ;
- Avant le 1er juin suivant la clôture de l'exercice, un rapport annuel conforme aux dispositions réglementaires sous la forme d'un **RAD**.

**Conclusion :** L'offre est bien dimensionnée

## 7 - VALEUR ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### 7.1 - Évaluation du renouvellement, des travaux et de leurs financements

#### SAUR

##### Concernant le de renouvellement :

- Garantie de continuité de service :
  - Usine = 8 230 € en €HT/an mais 8 573 €HT dans le mémoire page 33 => **6 858 € en €HT/an (optimisation en offre finale)**
  - Réseau = 214 € en €HT/an
- Programme contractuel :
  - DR0 Usine = 51 121 en €HT/an
  - DR0 Réseau 0 = 9 230 € en €HT/an
- Fonds contractuels : 21 193 €HT/an sur la base du renouvellement annuel de 4 branchements, 3 regards avec tampon et 8 simples tampons.

**Soit un total de 88 617€HT/an.**

##### Principaux renouvellements chiffrés (cf. PPR) :

- Pour la STEP : pas de gros renouvellement type diffuseur ou centrifugeuse, que de la « rénovation » ou du remplacement de petits matériels ;
- Pompes de relèvements des PR.

##### Concernant les investissements :

- Valorisation de l'ancien tunnel de séchage (serres) ainsi que de l'ancien bassin dit « Mycet » de 600 m<sup>3</sup> : 38 802 €HT/an => **précision donnée à la suite des questions : 38 802 €HT/an d'amortissement + 29 768 €HT/an d'exploitation => non retenue en offre finale**
- Parcours pédagogique permettant d'ouvrir au public la station d'épuration : 657 € HT/an
- Mise en place du PureControl : 1 696 €HT/an
- Frais financiers associés : **4 139 €HT/an (optimisation en offre finale)**

**Conclusion : L'offre est dimensionnée mais le renouvellement semble plutôt chiffré à la « casse ».**

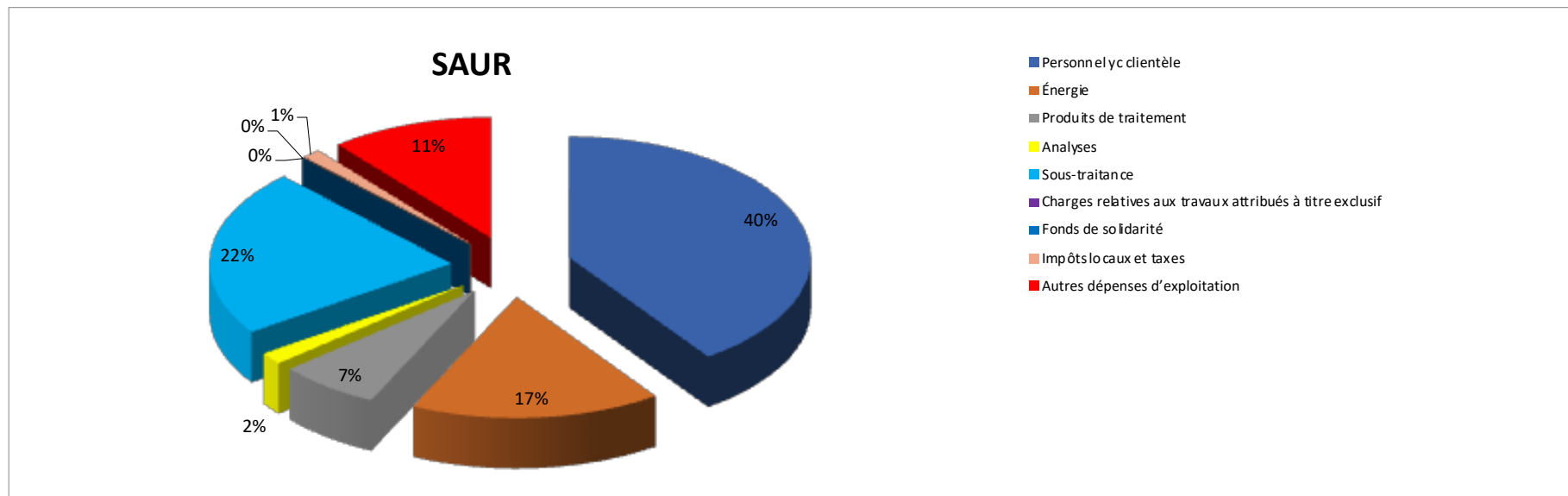
## 7.2 - Cohérence et pertinence du Compte d'Exploitation Prévisionnel annuel et pluriannuel, incluant le renouvellement et le détail des coûts d'investissement et modalités de financement

### SAUR

Assiette retenue : **493 738** m<sup>3</sup> pour la CCPLx (Volume de référence : 498 725 m<sup>3</sup>) / **354 813** m<sup>3</sup> pour la ville de Luxeuil-les-Bains

Nombre d'abonnés retenu : **4 977** abonnés pour la CCPLx / **3 162** abonnés pour la ville de Luxeuil-les-Bains => **précision donnée à la suite des questions (prise en compte des unités de logement collectif)**

Structures de charges cohérentes :



Taux de charges réparties (autres dépenses d'exploitation) : **12,4%** => **plutôt optimisé**

Taux de marge nette après impôts : **1,06%** => **plutôt optimisé**

Taux d'impayés : **2,2%** => **acceptable**

Frais de structure et Frais généraux : **3%** => **acceptable**

Facturation du service d'assainissement : 2,00 €HT/facture

**Conclusion :** L'offre est dimensionnée. Les frais de structure et les frais généraux pourraient être optimisés.

Le nombre d'abonnés pris en compte pour la ville de Luxeuil est à faire préciser. => **précision donnée à la suite des questions**

## 7.3 - Niveau et structure tarifaire

### SAUR

#### Tarif du délégataire :

- Abonnement du service Ville : part fixe de 15,00 €HT / an (**idem pour les unités de logement**)
- Abonnement du service CCPLx : part fixe de 15,00 €HT / an (**idem pour les unités de logement**)
- Part proportionnelle Ville : prix par m<sup>3</sup> consommé **0,3086** €HT / m<sup>3</sup>
- Part proportionnelle CCPLx : prix par m<sup>3</sup> consommé **0,6108** €HT / m<sup>3</sup>

**Maintien du tarif multi-logement** (cf. page 5 du mémoire financier)

**Redevance pluviale** : **73 247 €HT / an**

**Recettes en lien avec les conventions de déversement** : **41 059** €HT/an (cf. page 6 du mémoire financier)

**Autres produits (cf. page 7 du mémoire financier) :**

- Tarifs de réception des matières de vidanges et des boues : 25 € HT/tonne – Part collectivité = 5€ HT/tonne en sus
- Tarifs de réception des graisses : 80 € HT/tonne - Part collectivité = 10€ HT/tonne en sus
- Tarifs de réception des matières de curage et sables : 80 € HT/tonne - Part collectivité = 10€ HT/tonne en sus

**Forfait branchement neuf** : 1 655,84 €HT (4 branchements neufs par an pris en compte dans les recettes)

**Formule d'indexation :**

$$k = \mathbf{0,10 + 0,33\ ICHTE/ICHTE0 + 0,27\ FSD2/FSD20 + 0,11\ 010534769/0105347690 + 0,19\ TP10a/TP10a0}$$

**Facture 120 m<sup>3</sup> pour un abonné de Luxeuil-les-Bains :**

	Qté (m <sup>3</sup> )	Actuel - 2023		SAUR	
		Prix unitaire €HT /m <sup>3</sup>	Montant €HT	Prix unitaire €HT /m <sup>3</sup>	Montant €HT
<b>Abonnement</b>			<b>44,39</b>		<b>60,00</b>
Part délégataire			14,39		<b>30,00</b>
Part communale			10,00		10,00
Part communautaire			20,00		20,00
<b>Consommation</b>	<b>120</b>	<b>1,8027</b>	<b>216,32</b>	<b>1,8394</b>	<b>220,73</b>
Part délégataire	120	0,8827	105,92	<b>0,9194</b>	110,33
Part communale	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40
Part communautaire	120	0,5000	60,00	0,5000	60,00
<b>Organismes publics</b>	<b>120</b>	<b>0,3550</b>	<b>42,60</b>	<b>0,3550</b>	<b>42,60</b>
Agence de l'Eau - redevance pour pollution de l'eau	120	0,2800	33,60	0,2800	33,60
Agence de l'Eau - préservation de la ressource	120	0,0750	9,00	0,0750	9,00
<b>Total HT</b>			<b>303,31</b>		<b>323,33</b>
TVA (10%)			30,33		32,33
<b>Total TTC</b>			<b>333,65</b>		<b>355,66</b>

soit en €TTC/m<sup>3</sup>

2,78

2,96

**Ecart tarif ancien / nouveau contrat****6,6%**

Part délégataire

120,31 €

140,33 €

€/m<sup>3</sup> - part délégataire

1,00 €

1,17 €

% part fixe

17,0%

21,4%

**Conclusion :** L'offre est plutôt dimensionnée. Elle contribuerait à une augmentation de 10,52 % de la facture 120 m<sup>3</sup> TTC. En offre finale, en intégrant l'option diagnostic permanent, l'offre de SAUR conduirait à une baisse de moins de 6,6% de la facture 120 m<sup>3</sup> TTC.

**8 - OPTIONS ET VARIANTES****8.1 - Option obligatoire****SAUR**

**Option obligatoire n°1 :** Mise en place d'un dégrilleur automatique (cf. note technique dédiée)

- Note technique bien détaillé.
- **Coût total estimé :** 280 663 €HT + **12,2 k€/an de dépenses d'exploitation**
- **Impact pour l'abonné :** surplus de **0,1048 €HT/m<sup>3</sup>**.



**Option obligatoire n°2** : Mise en place du diagnostic permanent (cf. note technique dédiée) hors réseaux de Froideconche et Saint-Sauv

- Note technique générale bien détaillé puis adapté aux services (cf. page 32 de la note)
- **Coût total estimé** : 124 450 €HT (cf. page 42 de la note) + 29,5 k€ de dépenses d'exploitation
- **Impact pour l'abonné** : surplus de 0,1453 €HT/m<sup>3</sup> => intégré sans surcoût dans l'offre finale

Discordance entre les notes détaillées des options et les chiffres du CEP « base + options » => précision donnée à la suite des questions

**Conclusion** : L'offre est bien dimensionnée et répond aux demandes du cahier des charges.

Le coût des options se doit d'être précisé => précision donnée à la suite des questions

L'option 1 n'a pas été retenue

## 8.2 - Variante

### SAUR

Sans objet

**Conclusion** :

## V - SYNTHÈSE DES PRIX DE L'EAU

### 1. Offre de base : prix au m3 en €HT de la part du délégataire et impact sur la facture 120 m<sup>3</sup> en 2023

	Tarif en début de contrat	Part CCPLx			Part ville de Luxeuil			TOTAL		
		Actuel / 2023	Offre de base	Delta	Actuel / 2023	Offre de base	Delta	Actuel / 2023	Offre de base	Delta
<b>SUEZ</b>	Part fixe annuelle (€)	- €	<b>30,00 €</b>	-	14,39 €	<b>15,00 €</b>	4,2%	14,39 €	<b>45,00 €</b>	212,7%
	Par variable (€)	0,7071 €	<b>0,7870 €</b>	11,3%	0,1756 €	<b>0,2080 €</b>	18,5%	0,8827 €	<b>0,9950 €</b>	12,7%
	Facture 120 m3 (€HT)	84,85 €	124,44 €	46,7%	35,46 €	39,96 €	12,7%	120,31 €	164,40 €	36,6%
	<b>Facture 120 m3 (€TTC yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>228,20 €</b>	<b>271,74 €</b>	<b>19,1%</b>	<b>152,31 €</b>	<b>157,26 €</b>	<b>3,2%</b>	<b>333,65 €</b>	<b>382,14 €</b>	<b>14,5%</b>
	Prix moyen (€HT/m3)	0,71 €	1,04 €	46,7%	0,30 €	0,33 €	12,7%	1,00 €	1,37 €	36,6%
	<b>Prix moyen (TTC/m3 yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>1,90 €</b>	<b>2,26 €</b>	<b>19,1%</b>	<b>1,27 €</b>	<b>1,31 €</b>	<b>3,2%</b>	<b>2,78 €</b>	<b>3,18 €</b>	<b>14,5%</b>
										<b>Pluvial (€HT) 62 500 €</b>
										<b>+</b>
	Tarif en début de contrat	Part CCPLx			Part ville de Luxeuil			TOTAL		
		Actuel / 2023	Offre de base	Delta	ç	Offre de base	Delta	Actuel / 2023	Offre de base	Delta
<b>VEOLIA</b>	Part fixe annuelle (€)	- €	<b>- €</b>	#DIV/0!	14,39 €	<b>20,00 €</b>	39,0%	14,39 €	<b>20,00 €</b>	39,0%
	Par variable (€)	0,7071 €	<b>0,7560 €</b>	6,9%	0,1756 €	<b>0,1670 €</b>	-4,9%	0,8827 €	<b>0,9230 €</b>	4,6%
	Facture 120 m3 (€HT)	84,85 €	90,72 €	6,9%	35,46 €	40,04 €	12,9%	120,31 €	130,76 €	8,7%
	<b>Facture 120 m3 (€TTC yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>228,20 €</b>	<b>225,05 €</b>	<b>-1,4%</b>	<b>152,31 €</b>	<b>150,91 €</b>	<b>-0,9%</b>	<b>333,65 €</b>	<b>345,14 €</b>	<b>3,4%</b>
	Prix moyen (€HT/m3)	0,71 €	0,76 €	6,9%	0,30 €	0,33 €	12,9%	1,00 €	1,09 €	8,7%
	<b>Prix moyen (TTC/m3 yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>1,90 €</b>	<b>1,88 €</b>	<b>-1,4%</b>	<b>1,27 €</b>	<b>1,26 €</b>	<b>-0,9%</b>	<b>2,78 €</b>	<b>2,88 €</b>	<b>3,4%</b>
										<b>Pluvial 92 000 €</b>
										<b>+</b>
	Tarif en début de contrat	Part CCPLx			Part ville de Luxeuil			TOTAL		
		Actuel / 2023	Offre de base	Delta	Actuel / 2023	Offre de base	Delta	Actuel / 2023	Offre de base	Delta
<b>SAUR</b>	Part fixe annuelle (€)	- €	<b>15,00 €</b>	-	14,39 €	<b>15,00 €</b>	4,2%	14,39 €	<b>30,00 €</b>	108,5%
	Par variable (€)	0,7071 €	<b>0,6108 €</b>	-13,6%	0,1756 €	<b>0,3086 €</b>	75,7%	0,8827 €	<b>0,9194 €</b>	4,2%
	Facture 120 m3 (€HT)	84,85 €	88,30 €	4,1%	35,46 €	52,03 €	46,7%	120,31 €	140,33 €	16,6%
	<b>Facture 120 m3 (€TTC yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>228,20 €</b>	<b>222,50 €</b>	<b>-2,5%</b>	<b>152,31 €</b>	<b>155,03 €</b>	<b>1,8%</b>	<b>333,65 €</b>	<b>355,66 €</b>	<b>6,6%</b>
	Prix moyen (€HT/m3)	0,71 €	0,74 €	4,1%	0,30 €	0,43 €	46,7%	1,00 €	1,17 €	16,6%
	<b>Prix moyen (TTC/m3 yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>1,90 €</b>	<b>1,85 €</b>	<b>-2,5%</b>	<b>1,27 €</b>	<b>1,29 €</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,78 €</b>	<b>2,96 €</b>	<b>6,6%</b>
										<b>Pluvial 73 247 €</b>
										<b>+</b>

## 2. Offre de base + option : prix au m3 en €HT de la part du délégataire et impact sur la facture 120 m3

	Tarif en début de contrat	Actuel / 2023	Offre de base	Delta	Actuel / 2023	Base + option	Delta
SUEZ	Part fixe annuelle (€)	14,39 €	45,00 €	212,7%	14,39 €	49,10 €	241,2%
	Par variable (€)	0,8827 €	0,9950 €	12,7%	0,8827 €	0,9950 €	12,7%
	Facture 120 m3 (€HT)	120,31 €	164,40 €	36,6%	120,31 €	168,50 €	40,1%
	<b>Facture 120 m3 (€TTC yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>333,65 €</b>	<b>382,14 €</b>	<b>14,5%</b>	<b>333,65 €</b>	<b>386,65 €</b>	<b>15,9%</b>
	Prix moyen (€HT/m3)	1,00 €	1,37 €	36,6%	1,00 €	1,40 €	40,1%
	<b>Prix moyen (TTC/m3 yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>2,78 €</b>	<b>3,18 €</b>	<b>14,5%</b>	<b>2,78 €</b>	<b>3,22 €</b>	<b>15,9%</b>

		TOTAL - Base			TOTAL - Base + option		
	Tarif en début de contrat	Actuel / 2023	Offre de base	Delta	Actuel / 2023	Base + option	Delta
VEOLIA	Part fixe annuelle (€)	14,39 €	20,00 €	39,0%	14,39 €	20,00 €	39,0%
	Par variable (€)	0,8827 €	0,9230 €	4,6%	0,8827 €	0,9796 €	11,0%
	Facture 120 m3 (€HT)	120,31 €	130,76 €	8,7%	120,31 €	137,55 €	14,3%
	<b>Facture 120 m3 (€TTC yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>333,65 €</b>	<b>345,14 €</b>	<b>3,4%</b>	<b>333,65 €</b>	<b>352,61 €</b>	<b>5,7%</b>
	Prix moyen (€HT/m3)	1,00 €	1,09 €	8,7%	1,00 €	1,15 €	14,3%
	<b>Prix moyen (TTC/m3 yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>2,78 €</b>	<b>2,88 €</b>	<b>3,4%</b>	<b>2,78 €</b>	<b>2,94 €</b>	<b>5,7%</b>

		TOTAL - Base			TOTAL - Base + option		
	Tarif en début de contrat	Actuel / 2023	Offre de base	Delta	Actuel / 2023	Base + option	Delta
SAUR	Part fixe annuelle (€)	14,39 €	30,00 €	108,5%	14,39 €	30,00 €	108,5%
	Par variable (€)	0,8827 €	0,9194 €	4,2%	0,8827 €	1,0241 €	16,0%
	Facture 120 m3 (€HT)	120,31 €	140,33 €	16,6%	120,31 €	152,89 €	27,1%
	<b>Facture 120 m3 (€TTC yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>333,65 €</b>	<b>355,66 €</b>	<b>6,6%</b>	<b>333,65 €</b>	<b>369,48 €</b>	<b>10,7%</b>
	Prix moyen (€HT/m3)	1,00 €	1,17 €	16,6%	1,00 €	1,27 €	27,1%
	<b>Prix moyen (TTC/m3 yc parts ville et CCPLx)</b>	<b>2,78 €</b>	<b>2,96 €</b>	<b>6,6%</b>	<b>2,78 €</b>	<b>3,08 €</b>	<b>10,7%</b>



### 3. Impact du renouvellement et des investissements sur la part du délégataire (€/m3) des offres de base

	Actuel	SUEZ	SAUR	VEOLIA
	2024			
<b>Charges directes et indirectes (exploitation)</b>	<b>0,7763 €</b>	<b>1,0916 €</b>	<b>0,9082 €</b>	<b>0,8719 €</b>
<b>Dotation de Gros Entretien et Renouvellement</b>	<b>0,1054 €</b>	<b>0,1793 €</b>	<b>0,1604 €</b>	<b>0,0810 €</b>
<i>Pour garantie de continuité du service RESEAU</i>	- €	- €	0,0004 €	- €
<i>Pour garantie de continuité du service USINE</i>	- €	0,0397 €	0,0124 €	- €
<i>Programme contractuel USINE</i>	0,1054 €	0,1155 €	0,0925 €	0,0708 €
<i>Programme contractuel RESEAU</i>	- €	- €	0,0167 €	0,0102 €
<i>Programme renouvellement CANALISATION</i>	- €	0,0241 €	0,0384 €	- €
<i>Programme renouvellement BRANCHEMENTS</i>	- €	- €	- €	- €
<b>Charges relatives aux investissements</b>	<b>0,0312 €</b>	<b>0,0133 €</b>	<b>0,0439 €</b>	<b>0,0363 €</b>
<i>Option obligatoire n°1 : chiffrage d'un nouveau dégrilleur sur la STEP</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Option obligatoire n°2 : chiffrage du diagnostic permanent</i>	- €	0,0074 €	0,0322 €	0,0169 €
<i>Valorisation de l'ancien tunnel de séchage (serres) ainsi que de l'ancien bassin dit « Mycet » de 600 m3 + OPEX</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Parcours pédagogique permettant d'ouvrir au public la station d'épuration</i>	- €	0,0013 €	0,0012 €	0,0022 €
<i>Débitmètres sur le collecteur intercommunal aux arrivées des communes de Froideconche &amp; St-Sauveur</i>	- €	0,0046 €		- €
<i>Autres (PureControl)</i>	0,0630 €	0,0505 €	0,0031 €	- €
<i>Annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge</i>	0,0268 €	0,0354 €	0,0075 €	0,0172 €
<i>Etude de mise en conformité du système d'assainissement de Luxeuil</i>				- €
<i>Mise en place de panneaux photovoltaïque</i>				- €
<i>Variante_Volet7 : Géoréférencement classe A</i>				0,0172 €
<b>Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)</b>	<b>0,0630 €</b>	<b>0,0505 €</b>	<b>0,0361 €</b>	<b>0,0810 €</b>
<b>Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement</b>	<b>0,0268 €</b>	<b>0,0354 €</b>	<b>0,0208 €</b>	<b>0,0194 €</b>
<b>TOTAL (€/m3)</b>	<b>1,0026 €</b>	<b>1,3700 €</b>	<b>1,1694 €</b>	<b>1,0897 €</b>

L'offre de Suez est plus élevée en raison de charges d'exploitation plus importantes notamment en termes de coût du personnel, d'énergie et de sous-traitance.

L'offre de Véolia est moins-disante en raison de charges de renouvellement beaucoup plus faibles.

L'offre de SAUR est la plus équilibrée financièrement.

## **VI - METHODE D'EVALUATION DES OFFRES SELON LES CRITERES**

Le présent rapport a pour objet de présenter l'analyse des offres reçues de ces candidats, sur la base des critères de jugement des offres mentionnés à l'article 8 du Règlement de la Consultation, à savoir :

### **1) Qualité du service comprenant :**




- ✓ Engagements de résultats sur les performances et le service (assortis de pénalités), ainsi que le cas échéant sur les délais de réalisation
- ✓ Moyens mis à disposition, qualité des investissements éventuels prévus et modalités d'exploitation,
- ✓ Services aux usagers, Gestion de la clientèle,
- ✓ Services à la collectivité, Informations de la collectivité, modalités de suivi et de contrôle, transparence de la gestion.

### **2) Valeur économique et financière comprenant :**

- ✓ Cohérence et pertinence du Compte d'Exploitation Prévisionnel annuel et pluriannuel, incluant les modalités de renouvellement et le détail des coûts d'investissement et modalités de financement,
- ✓ Niveau et structure tarifaire,
- ✓ Évaluation des travaux et de leur financement.

## **DEFINITION DU CODE COULEUR**

Le code couleur décrit ci-dessous facilite la lecture du présent rapport et vise à synthétiser l'appréciation portée sur les différents éléments d'analyse.

	Réponse de l'offre acceptable en l'état et répondant de façon satisfaisante aux besoins et demandes de la collectivité
	Réponse de l'offre moyennement satisfaisante restant à clarifier, à discuter et/ou à améliorer sur certains points afin qu'elle réponde mieux aux objectifs de la collectivité
	Réponse de l'offre peu satisfaisante devant impérativement être adaptée aux besoins et demandes de la collectivité

**VII - SYNTHÈSE EVALUATION DES OFFRES**

Critères	Sous-critères	SUEZ	VEOLIA	
<b>Qualité du service</b>				
<b>Engagements de résultats sur les performances et le service (assortis de pénalités), ainsi que le cas échéant sur les délais de réalisation</b>	Astreinte et gestion de crise	Intervention sous 1h	Intervention sous 2h	Intervention sous 1h30
	Gestion des branchements	En lien avec le programme d'actions contre les eaux claires parasites	Offre très générale peu développée	En lien avec le programme d'actions contre les eaux claires parasites
	Exploitation des réseaux	Programme d'actions contre les eaux claires parasites très bien détaillé et dimensionné / De même, pour le diagnostic permanent et le géoréférencement en classe A	Programme d'actions contre les eaux claires parasites bien détaillé et dimensionné / Prise en compte du géoréférencement en classe A dans l'offre finale	Programme d'actions contre les eaux claires parasites bien détaillé et dimensionné / Prise en compte du géoréférencement en classe A dans l'offre finale
	Exploitation des systèmes de traitement, de relevage et de stockage	Offre techniquement très solide	Offre techniquement solide	Offre techniquement très solide
<b>Moyens mis à disposition, qualité des investissements éventuels prévus et modalités d'exploitation</b>	Personnel	2,02 ETP dédiés au contrat	2,14 ETP dédiés au contrat	2,77 ETP dédiés au contrat
	Certification	Offre bien dimensionnée	Offre bien dimensionnée	Offre bien dimensionnée
	Moyens techniques informatiques et	Pas de base technique sur le territoire de la CCPLx (base à Vesoul)	Pas de base technique sur le territoire de la CCPLx (base à Lure)	Mise en place d'une base technique sur le territoire de la CCPLx
<b>Services aux usagers, Gestion de la clientèle</b>	Relations abonnés	Pas d'accueil sur le territoire de la CCPLx mais accueil en mairie en période de facturation	Pas d'accueil sur le territoire de la CCPLx mais accueil en mairie en période de facturation	Pas d'accueil sur le territoire de la CCPLx mais accueil en mairie en période de facturation
	Actions de communication	Mise en place d'un parcours pédagogique sur la STEP + participation au conseil des jeunes	Autres actions proposées en dehors de la mise en place d'un parcours pédagogique sur la STEP	Autres actions proposées en dehors de la mise en place d'un parcours pédagogique sur la STEP
	Actions sociétales environnementales et	Accent sur l'emploi local via FACE Vosges	Accent sur la sous-traitance locale	Accent sur l'emploi local ainsi que sur les aspects formations et énergétiques en local
	<b>Services à la collectivité, Informations de la collectivité, modalités de suivi et de contrôle, transparence de la gestion</b>	1 interlocuteur unique identifié / 1 extranet éprouvé	Plusieurs interlocuteurs identifiés / 1 extranet éprouvé	2 interlocuteurs uniques dont 1 seul identifié / 1 extranet éprouvé
<b>Valeur économique et financière</b>				
<b>Évaluation du renouvellement des travaux et de leur financement</b>		80 526 €HT/an pour le renouvellement USINE avec une logique plutôt patrimoniale + 12 500 €HT/An pour le renouvellement RESEAU = 93 026 €HT/an	41 637 €HT/an pour le renouvellement USINE avec une logique en fonction de la criticité + 5 993 €HT/An pour le renouvellement RESEAU = 47 630 €HT/an	57 979 €HT/an pour le renouvellement USINE avec une logique plutôt à la « casse » + 30 638 €HT/an pour le renouvellement RESEAU = 88 617 €HT/an
		6 879 €HT/an pour les investissements	21 312 €HT/an pour les investissements + 42 336 €HT à la charge de la collectivité pour la mise en sécurité des ouvrages	24 272 €HT/an pour les investissements
<b>Cohérence et pertinence du Compte d'Exploitation Prévisionnel annuel et pluriannuel</b>		Structure de recettes et de charges cohérente	Structure de recettes et de charges cohérente / Frais de structure et frais généraux non optimisés	Structure de recettes et de charges cohérente
<b>Niveau et structure tarifaire</b>		Hors option : +14,5% sur la facture 120 m <sup>3</sup> TTC + 62 500 €HT/an de redevance pluvial	Hors option : +3,4% sur la facture 120 m <sup>3</sup> TTC + 92 000 €HT de de redevance pluvial	Hors option : +6,6% sur la facture 120 m <sup>3</sup> TTC + 73 247 €HT/an de redevance pluvial
<b>Options obligatoires</b>				
<b>Option obligatoire n°1 : dégrilleur</b>		Option non retenue	Option non retenue	Option non retenue
<b>Option obligatoire n°2 : diagnostic permanent</b>		Intégrée à l'offre finale	Intégrée à l'offre finale	Intégrée à l'offre finale
<b>CLASSEMENT</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le



ID : 070-247000755-20230609-D2023\_074-DE